



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire Exceptionnel du Mardi 30 Avril 2019



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE, M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, M. Yannick JIMENEZ,

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, M. Robert BELLIOU, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART, M. Thierry RYO

SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. Patrice BULTING, Mme Pascale CLEMENT, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, M. Christophe COTTA, Mme Françoise LESTIEN, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Xavier PERRIN, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Jacqueline RIICA

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. Martin ARNOUT donne pouvoir à M. David SAMZUN, M. Kada MAHOUR donne pouvoir à Mme Gaëlle BENIZE, Mme Catherine ROUGE donne pouvoir à M. Yvon RENEVOT, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA

TRIGNAC : M. David PELON donne pouvoir à M. Jean-Michel TEXIER

Absents :

SAINT-NAZAIRE : M. Gauthier BOUCHET

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Françoise Lestien, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du Mardi 26 mars 2019 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

Préambule

Le Président

Ce Conseil communautaire se tient dans la salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Nazaire pour permettre d'accueillir le public. Cette séance revêt un caractère exceptionnel et historique, puisque l'assemblée est appelée à arrêter trois documents structurants et déterminants pour l'avenir du territoire de Saint-Nazaire Agglomération, qui montrent une maturité politique qu'il convient de saluer.

Introduction

Le Président

« Permettez-moi, en tant que Président de ce Conseil communautaire, de prendre le temps, et je vous demande de l'accepter, pour évoquer ce conseil qui va arrêter ce soir le plan climat, air, énergie territorial, le plan de déplacements urbains et le plan local d'urbanisme intercommunal. Nous ne nous donnons pas simplement quitus du travail important effectué par les élus et par les services. Nous posons un acte fort, cohérent, engageant, pour agir pour la transition écologique en renforçant nos coopérations intercommunales.

Un acte fort, disais-je, car les documents que nous allons voir ce soir ne sont pas des plans vides, de simples proclamations ou de simples incantations. Ils entraînent tous des conséquences concrètes, qui auront des impacts tangibles dans nos vies, dans notre quotidien.

Un acte cohérent, car nous avons choisi dès le départ de mener les réflexions urbaines, environnementales et de mobilités de front, persuadés qu'il y avait là un enjeu de mise en cohérence de nos objectifs et de nos moyens. C'est là l'essentiel de ce Conseil communautaire, ce soir, et dont la cohérence, je l'espère, vous donnera à voir.

Un acte engageant, car il ne s'agit pas de se dire que ces documents peuvent tout. Nous croyons que nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions, en l'état de nos outils réglementaires et de notre volonté de coopération intercommunale. Chacun sait bien que ces documents ne seront pas non plus l'alpha et l'oméga de la nécessaire transition écologique. La juxtaposition de documents de programmation, aussi forts et cohérents soient-ils, ne nous exonère pas d'une volonté farouche d'engager la transition écologique dans chaque décision publique que nous prendrons ensemble à compter d'aujourd'hui.

Mais je souhaite que nous profitons de ces actes forts posés aujourd'hui pour mesurer le chemin parcouru et proposer une volonté renouvelée.

Face aux défis de nous-mêmes, d'êtres humains, de la transition énergétique, écologique, nous pouvons parfois être saisis de vertige. Réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, pollutions des mers et de nos sols, préservation et partage des ressources... Et le consensus scientifique est aujourd'hui sans appel : le réchauffement du système climatique est sans équivoque et l'augmentation rapide des concentrations de gaz à effet de serre est bien

causée par nous, par l'activité humaine. La raréfaction des ressources naturelles, des terres arables ou encore des matières premières, non seulement remet en cause le modèle linéaire de notre économie, mais pose aussi d'urgentes questions sociales. Ainsi, soyons d'abord convaincus d'une chose : l'urgence sociale et l'impératif écologique sont intimement liés. Mais soyons aussi honnêtes sur un dernier point. Face au développement humain tel que nous le connaissons et les dégradations environnementales toujours plus fortes qui l'accompagnent, ni le développement durable, dans la façon dont il a été approprié en France, ni même l'économie verte n'ont tenu leurs promesses. Ainsi, au-delà de notre équilibre social et écologique, c'est bien notre propre prospérité économique qui est engagée.

Nous avons une responsabilité énorme. Il nous revient à nous, élus – par-delà nos orientations politiques par l'appartenance des chapelles –, de créer les conditions d'un futur désirable, dans un cadre démocratique renouvelé, pour être à la hauteur de ces défis.

Je veux être honnête face à vous : je ne suis pas certain que nous réussissons.

Je vois l'inertie des États du monde. Plus d'un quart de siècle depuis le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, où les États s'étaient réunis "au chevet de la planète". Je vois la succession de sommets de l'ONU, de COP, de rapports du GIEC, alors que nous peinons à voir des résultats concrets. Je vois aussi l'inertie de notre propre État. Que dire du développement des énergies renouvelables, dont l'éolien, bien sûr ? Que penser des attermoissements autour d'Ecocombust, à Cordemais ? La démission de Nicolas Hulot du gouvernement illustre cette inertie au plus haut sommet de l'État, qu'il a rappelée voilà quelques heures sur les antennes de France 2. Que de freins ! Enfin, je vois les contraintes réglementaires qui sont les nôtres. Alors que nous devrions renouveler notre façon de rénover notre patrimoine bâti : les écoles, les logements sociaux, les bureaux..., nous sommes freinés par des mesures financières, qui tournent le dos à ces urgences.

Alors oui, je suis parfois sceptique, mais je sais aussi que nous n'avons pas d'autre voie que de montrer que la transition écologique peut être menée dans un cadre démocratique et non violent.

Il appartient donc à tous les niveaux démocratiques, États, Régions, Départements, Intercommunalités et Communes, de se mettre en mouvement pour réussir cette transition écologique, en engageant les collectivités, les citoyens, les entreprises, les associations, toutes les formes humaines, bien entendu. La crise des "Gilets jaunes", ouverte suite à la mise en œuvre de la taxe carbone, montre qu'il n'y a pas de solution mécanique, mais qu'il faut refaire société et cesser, d'un côté comme de l'autre, d'opposer la fin du mois à la fin du monde. Ce n'est pas qu'une formule. Il nous faut rebâtir du commun, refaire société, donner du sens.

J'accueille d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt l'initiative de Nicolas Hulot et du Nazairien Laurent Berger en faveur d'un pacte écologique et social. Pour échanger régulièrement avec le Nazairien Laurent Berger, je dois dire que je me retrouve pleinement dans son introduction. Je le cite, avec son autorisation : "de la galère des « invisibles » à la sécession des plus riches, de la fragmentation sociale et territoriale du pays à la persistance des discriminations et des inégalités environnementales, le sentiment se développe que les différentes catégories sociales n'habitent plus le même monde, ne partagent plus la même réalité. Ce renoncement à ce qui crée du commun et à faire société a généré la tentation du repli sur soi et du sauve-qui-peut individuel. Il est urgent d'inverser cette tendance. Les solutions seront nécessairement collectives. Il nous faut réaffirmer l'objectif d'accès de tous aux droits fondamentaux, de mixité sociale, de solidarité des territoires, et reconstruire même l'idée de fraternité."

C'est tout l'enjeu de la transition écologique : trouver un chemin commun, qui marie écologie, économie et social et nous permette d'entraîner le plus grand nombre, non pas dans une correction à la marge éloignant les risques environnementaux qui nous assiègent, mais bien qui se saisisse de la crise écologique comme d'une opportunité pour repenser un contrat social où chacun doit trouver sa place et bien évidemment, son rôle et sa fonction.

Nous avons ici, j'en suis convaincu, un regard singulier sur cette transition, du fait de notre géographie, de notre histoire et de nos savoir-faire. Oui, le modèle de transition écologique nazairien doit assumer et intégrer la singularité et la complexité de ce territoire industriel, maritime et rural.

Alors oui, il faut mettre des mots sur les choses et les nommer, caractériser la transition écologique nazairienne au-delà de l'oxymore "développement durable", qui a fini par ne plus rien dire, par n'avoir plus de sens.

L'agglomération de Saint-Nazaire a dû souvent, dans son histoire, résister, rebondir et se relever, même, face à de véritables défis. Être de façon continue et attentive, conscients de ses propres vulnérabilités – économiques, environnementales, démographiques ou sociales –, est la première chose qui doit nous guider pour continuer d'animer un futur possible.

Ce soir, les trois actes fondateurs soumis à notre vote esquissent et inscrivent dans le réel notre nouveau chemin vers cette transition sociale écologique.

Nous pourrions caractériser ce chemin par deux objectifs, de mon point de vue. Le premier, celui d'un territoire plus résilient, à savoir notre capacité collective à anticiper les futurs chocs, à apprendre à nous adapter, en comptant sur nos propres forces et nos propres ressources. Dans un deuxième temps, une économie plus symbiotique, à savoir notre capacité collective à promouvoir un développement économique local conscient des plus-values offertes par son environnement. C'est bien ainsi une relation à "bénéfices réciproques" qui doit être confortée entre notre capital économique et notre capital naturel.

Je voudrais donner quelques exemples, trop souvent méconnus, qui apportent la preuve de notre engagement résolu. Renforcer la résilience de ce territoire, c'est prendre soin de nos ressources : en avoir un usage limité, favoriser leur reconstitution, privilégier le long terme au court terme, à la vision de courte vue. Et je ne prononce pas ces mots en l'air. Quelques exemples. Économiser le foncier, c'est le plan local d'urbanisme intercommunal, qui va favoriser les densités, qui va nous amener toujours plus à construire la ville sur la ville, qui va protéger les trames vertes et bleues, qui sont de véritables corridors écologiques, mais ce sont aussi les zonages d'eau pluviale et d'assainissement. C'est aussi favoriser les déplacements doux, c'est économiser de l'énergie, réduire le réchauffement climatique et tout ceci, c'est le plan de déplacements urbains. Produire de l'énergie renouvelable, c'est créer de l'emploi local, c'est donner du sens à l'entretien du bocage en valorisant le bois-énergie, c'est développer notre tissu industriel en accompagnant l'éolien maritime et tout ceci s'appelle un "plan climat, air, énergie". Avoir une économie plus symbiotique, c'est ancrer cette économie dans son territoire. C'est donc créer des symbioses. C'est ce que nous faisons en préservant – et cela ne date pas d'aujourd'hui – les terres agricoles via notre PEAN et en favorisant les circuits courts, notamment pour notre restauration collective. Ce sera aussi l'un des enjeux de l'aménagement futur du territoire, qui se dessine via le projet "Ambition maritime" ou des aménagements plus symboliques comme le projet BASE, "Béton à semer ensemble", qui vise à planter des cultures vivrières sur le toit de la base sous-marine, mais aussi d'aménagements productifs comme les projets de fermes solaires sur l'ancien crassier des Forges ou sur le terrain du Grand Port. Sur nombre de ces sujets, nous avons déjà de beaux exemples sur le territoire. C'est du concret. Ils existent. J'ai parlé du PEAN, mais j'aurais pu citer le Parc de Brière ou l'action exemplaire de Saint-Joachim...

Nous devons tous être à la hauteur du rendez-vous. Relever le défi de la transition écologique doit pouvoir se faire sereinement, dans un cadre démocratique apaisé, courtois, respectueux, non violent, car c'est aussi par la mobilisation de chacune et de chacun d'entre nous, élus, habitants, entrepreneurs, société civile, que la transition écologique prendra racine.

Nous allons devoir accélérer de nouvelles coopérations, miser sur l'intelligence collective du territoire qui, soucieux de la préservation des ressources et de la qualité de vie, entend être plus engagé encore. Et je me félicite du travail de notre agence d'urbanisme, qui nous amène de plus en plus d'hommes et de femmes de territoires voisins, justement pour travailler ces dossiers dans les temps qui viennent.

Alors, je vous l'ai dit en introduction, je vois les freins, les blocages et, n'ayons pas peur des mots, les lobbies. Je vois aussi la tentation de transformer la transition écologique en chapelles politiques. Je suis cependant persuadé que c'est bien le chemin que nous devons suivre et qu'il trouve un écho très actuel dans ce qui se passe dans ce pays. Je pense bien sûr aux "Gilets jaunes", mais aussi aux "marches pour le climat" ou aux mobilisations des jeunes, notamment des lycéens, qui viennent manifester sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Il y a tout simplement une quête de sens.

Les lycéens le disent à leur manière, et ils sont venus me le dire : pourquoi étudier pour avoir un avenir, alors que la planète n'a pas d'avenir ? Les "Gilets jaunes", même si la diversité est grande, parmi ceux-ci, le disent aussi à leur manière : pourquoi nous avoir fait miroiter une maison individuelle, loin des centres-ville, loin du travail, si c'est pour augmenter les carburants et nous rendre la vie impossible en détricotant les services publics hors des cœurs des métropoles ?

Cette quête de sens, de cohérence, doit trouver une réponse dans nos politiques publiques. Ici, à notre manière, à notre échelle, certes modeste, au regard des enjeux, nous avons tenté d'apporter des réponses, dans un cadre démocratique, avec les outils qui sont à notre disposition. C'est à la fois modeste et ambitieux. C'est surtout cohérent avec nos valeurs.

Pour finir, dans ma responsabilité de Président de cette agglomération, je veux remercier les élus qui se sont engagés, sans compter, dans l'écriture de ces trois documents : notre PLUi, notre PCAET, notre PDU. Je dois vous l'avouer : cela n'a pas été facile tous les jours. Tout est affaire d'ambition et de compromis. Je veux aussi remercier les services, qui ont su apporter leurs conseils et leur technicité, et dans ces sujets parfois complexes, il en faut beaucoup. Je crois qu'au travers de ces élaborations, nous avons montré la pertinence de l'action communautaire et sa maturité. Ayez conscience, Mesdames et Messieurs, chers collègues, qu'il y a des hommes et des femmes élus qui revendiquent le contraire. Je note qu'ils ne sont pas là ce soir.

Pertinence du cadre, d'abord, car en rassemblant un bassin de vie, nous permettons de traiter les sujets au bon niveau. Maturité, car ces documents, s'ils restent des compromis qui évolueront, j'en suis convaincu, sont loin d'être de l'eau tiède, vous l'aurez compris. Il nous reste maintenant à les faire vivre et nous avons de belles étapes devant nous. L'une d'entre elles est la Biennale de la transition écologique, qui nous réunira les 27, 28 et 29 juin de cette année pour débattre de ces enjeux et rencontrer les acteurs, mais aussi la Fête du vélo et de la randonnée, pendant le premier week-end de juillet, qui nous permettra de valoriser nos mobilités douces. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en reparler.

Au cours des travaux entrepris autour de ces trois documents, le PLUi, le PCAET, le PDU, j'ai moi-même pris le temps d'étudier, de lire, de comprendre, de rencontrer, d'échanger et donc, de débattre. Oui, je vous le dis, je me suis forgé une conviction sur le modèle singulier de transition écologique nazairien. L'urgence écologique et sociale est là, elle commande d'agir, dans un cadre que nous connaissons bien, avec cette visibilité industrielle exceptionnelle. J'ai la conviction que la CARENE, que Saint-Nazaire Agglomération peut décider, ce soir, d'être au rendez-vous.

En prenant le temps ce soir d'exposer les preuves de notre action et de revendiquer notre légitimité d'une vision audacieuse pour demain, au-delà même de la durée de vie de certains d'entre nous sur le plan politique, autour d'une réconciliation de l'économie et de l'écologie, je veux être ce soir, face à vous, avec vous, le premier garant de l'engagement résolu et fier de cette agglomération, et particulièrement fier, ce soir, d'avoir ce degré de maturité de l'ensemble des dix Conseils municipaux. Je tenais à le dire et à vous en remercier. »

Projection d'une vidéo.

Proposition d'un temps hors séance réglementaire :

Le directeur général des services, Antoine Bouvet, est invité à présenter les objectifs des différents documents.

Antoine Bouvet

Il est proposé une synthèse autour des trois acronymes pour présenter quelques grandes orientations politiques et quelques actions concrètes qui en découlent, car derrière ces acronymes se cache une politique pragmatique et cohérente, qui permet à ces trois documents de bien fonctionner ensemble.

Le plan local d'urbanisme a été construit en cohérence avec le schéma de cohérence territoriale à l'échelle de la métropole Nantes Saint-Nazaire, mais aussi en cohérence avec la charte du Parc national de Brière. Il traduit une volonté politique qui est inscrite à la fois dans le projet d'agglomération et dans le projet d'aménagement durable du plan local d'urbanisme intercommunal. Il doit concilier à la fois la symbiose avec le territoire, c'est-à-dire un développement

dans un bénéfice réciproque avec son environnement et ses ressources, mais aussi assurer une résilience au territoire, c'est-à-dire une capacité à résister et à rebondir face aux risques, tout cela en préservant la qualité du cadre de vie, qui est une volonté affirmée dans le projet d'agglomération.

Si les élus ont souhaité travailler ce plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale, la volonté a été affirmée dès le départ de ne pas effacer les différentes identités mais au contraire, de faire de celles-ci une force qui rassemble. La charte de gouvernance qui a précédé ce travail avait rappelé ce fondement, qui était de respecter et de valoriser les différentes identités territoriales. Toute la démarche a été engagée à travers les ateliers du PLUi et les carnets de voyage, qui résumaient toutes les visites des élus sur le territoire qui l'ont sillonné et qui ont pu, à travers ce travail, faire ressortir les trois identités : littorale, estuarienne et de marais du territoire, et dix entités paysagères qui sont affirmées dans le document : la Loire monumentale avec le port de Méan, la digue du Brivet, le sentier littoral et les fronts de mer urbains, le port de Rozé et le marais insulaire, le bocage rétro-littoral. Toutes ces entités paysagères qui ont été définies au nombre de dix, avec, chaque fois, un symbole, sont une source d'inspiration et de référence pour préserver et développer en cohérence avec l'existant.

L'un des objectifs principaux du PLUi est de maîtriser la consommation d'espace. Très récemment, dans le cadre d'une réunion sur l'agence foncière de Loire-Atlantique, le Département indiquait qu'en un demi-siècle, l'artificialisation des sols a été multipliée par 3,3 alors que la population n'avait augmenté que de deux. On observe néanmoins depuis dix ans une inversion forte. Et l'un des objectifs principaux de ce plan local d'urbanisme intercommunal est d'agir pour limiter la consommation d'espace. L'objectif qui a été affiché est un objectif de 35 %. Il est cohérent avec celui qui avait été retenu dans le cadre du schéma de cohérence territoriale. Cet objectif vise à la fois à protéger la biodiversité, à garantir un réservoir de capteurs de CO₂, à garantir une perméabilité des sols et à faciliter les déplacements. Mais il s'agit aussi d'assurer un développement de manière agile en optimisant ces fonciers et en faisant preuve d'ingéniosité pour assurer du renouvellement urbain. L'aménagement récent du boulevard des Apprentis montre comment un espace industriel a été requalifié, à surface d'urbanisation constante, pour recréer de la capacité productive, de l'emploi, et ce, dans un profond respect de l'habitat environnant, puisqu'un projet de jardin paysager en lisière est prévu ainsi que des aménagements d'agrément.

L'objectif affirmé est de réduire la consommation d'espace pour préserver aussi les zones agricoles et naturelles. Cela permet à la fois d'assurer une visibilité pour les agriculteurs, pour stabiliser l'activité, mais aussi donner la sécurité nécessaire pour s'installer. Là encore, c'est une source de biodiversité, de réservoirs de CO₂ et de perméabilité. Grâce à ce projet, les espaces naturels et agricoles représentent 85 % de la superficie du territoire et entre la somme des zones naturelles agricoles des dix PLU actuels et le futur PLUi, il est prévu une augmentation de 10 % des surfaces naturelles et agricoles.

Il s'agit d'assurer un développement qui permette d'accueillir – et ce sont les tendances indiquées dans le plan local de l'habitat – la production de près de 1 000 logements par an, mais aussi de garantir la pérennité de l'écosystème économique ainsi que sa diversification. Dans les années passées, une consommation d'environ 13 ha par an a été observée. Le PLUi prévoit une augmentation de 9 ha par an. Tout cela suppose d'être réalisé de manière optimisée et rationalisée, en limitant le nombre de logements par hectare mais également en rationalisant les espaces de stationnement. Il reste une part importante de zones à urbaniser : 51 ha sur le périmètre de l'agglomération. Cela ne signifie pas que des bulldozers vont débarquer et que la présence naturelle à préserver, les corridors de biodiversité ne seront pas pris en compte. Ce sont d'ailleurs des éléments que l'on retrouve dans les OAP, les orientations d'aménagement et de programmation. Il existe ainsi un cadre qui permet le développement tout en assurant une protection des ressources naturelles et de l'environnement.

Un travail très fin a été réalisé à l'échelle de chaque commune pour définir les enveloppes urbaines et le cadre du développement possible, notamment pour définir la limite des villages et des hameaux dans lesquels des constructions nouvelles seront possibles et pour définir quels sont les écarts isolés dans lesquels des constructions nouvelles ne seront à l'inverse plus possibles.

Un document important constitutif du plan local d'urbanisme intercommunal est la cartographie de la trame verte et bleue. Cette semaine se tiendra une réunion de la plateforme gouvernementale scientifique et politique sur la

biodiversité, fondée par l'ONU en 2012 un peu à l'image du GIEC pour le climat. Elle met en évidence une disparition de près de 60 % des espèces vertébrées depuis 1970. L'un des enjeux de la trame verte et bleue est de définir à la fois les corridors de circulation, mais aussi les réservoirs qui se trouvent en zone naturelle ou au cœur d'espaces remarquables et qui peuvent nécessiter des aménagements spécifiques afin d'assurer leur continuité ou d'améliorer leur qualité dans le cadre de compensations, par exemple.

Un autre enjeu important consiste à préserver les patrimoines bâtis et paysagers. Un inventaire a été réalisé pour préserver l'histoire et l'identité du territoire. 3 000 bâtis identitaires ont été recensés avec le CAUE, qui ne sont pas classés monuments historiques mais qui fondent l'histoire et l'identité des communes du territoire. Le périmètre des chaumières a été défini autour de dix secteurs qui ont été identifiés au plan de parc ainsi que des zones de préservation du patrimoine autour de l'AVAP de Pornichet adoptée en 2015, qui préserve le caractère balnéaire de la commune, ainsi que celle en construction à Saint-Nazaire, qui tend à préserver le patrimoine de la Reconstruction et qui va de pair avec la démarche de labellisation « ville d'art et d'histoire » qui a été engagée.

Il s'agit aussi de construire un territoire plus résilient, notamment pour faire face aux risques liés au changement climatique, dont ce territoire a parfois fait les frais. On se souvient de Xynthia ou plus récemment, des intempéries qui ont provoqué des inondations. C'est aussi une donnée nouvelle qui a été introduite par le plan climat, air, énergie territorial que de réfléchir à l'urbanisation en lien avec les risques liés au changement climatique. Au-delà du plan de prévention des risques littoraux, adopté en 2016, qui avait un caractère prescriptif, les élus ont souhaité ne pas appliquer la politique de l'autruche et tenir compte d'un certain nombre de connaissances que l'on avait sur ce territoire, notamment des modélisations réalisées à travers le plan de prévention des risques littoraux, au-delà du périmètre actuel, en partie sur Montoir, Trignac ou à l'est de Saint-Nazaire, notamment, en fixant des seuils de constructibilité intégrant un risque de Xynthia + 20, parce que c'était la donnée la plus fiable connue à ce jour. Un autre secteur a fait l'objet d'un important travail avec les ressources propres de la CARENE et des outils de géomatique, consistant à caractériser les zones inondables notamment sur le secteur de Brière et sur les secteurs des terminaux portuaires. Des atlas des zones inondables avaient été produits par l'État, mais leur échelle n'était pas suffisante pour travailler à la parcelle et ils dataient. Un gros travail d'actualisation a été effectué, qui permet de définir, en fonction des niveaux des différents casiers hydrauliques du marais de Brière, un seuil de constructibilité et une implantation par rapport à la voirie. De la même façon, dans la zone portuaire des terminaux, il est prévu que les implantations d'entreprise se limitent au confortement de l'écosystème existant, c'est-à-dire avec des entreprises à caractère industriel, naval ou aéronautique qui viennent en soutien de la filière.

D'autres nouveautés ont été introduites par le plan climat, air, énergie territorial dans le plan local d'urbanisme intercommunal pour soutenir la transition écologique, notamment avec la création d'un nouveau zonage appelé NPv, à la fois en continuité avec l'espace naturel mais permettant le développement de panneaux photovoltaïques dans des secteurs avec des terrains déjà fortement artificialisés et/ou avec des sols pollués. Il s'agit de ne pas obérer cette transition énergétique en s'appuyant sur des espaces qui n'ont pas forcément de caractère remarquable et dont les sols sont déjà entamés. Des secteurs de projet ont été identifiés dans ce cadre tels que La Menée Lambourg, à Trignac, ou celui de Cuneix, à proximité de l'actuelle déchetterie. Un volontarisme fort a également été affirmé dans les zones d'activités en proposant, pour les constructions supérieures à 1 500 m², d'avoir une part de production d'énergie renouvelable contribuant à 25 % du bilan énergétique de l'entreprise.

Une autre nouveauté à l'échelle de l'ensemble du territoire est la définition d'un plan de zonage d'assainissement et des eaux pluviales. Le zonage d'assainissement permet de décrire l'ensemble des secteurs où sera développé l'assainissement collectif d'ici dix ans. Le taux d'assainissement collectif est déjà élevé et il dépassera les 95 % au terme de ces aménagements. Cela permet également une préservation de l'environnement. Le plan prévoit aussi des règles en vigueur en matière d'assainissement non collectif qui garantissent une très bonne protection des milieux. Certains restent encore à travailler en matière de zonage d'assainissement, notamment à L'Immaculée. Sur les eaux pluviales, il est prévu des volumes de rétention à la parcelle en fonction des surfaces bâties pour garantir un bon taux de perméabilisation et, en accompagnement d'autres projets de restructuration du réseau d'assainissement, éviter des aléas tels que ceux rencontrés ces derniers mois notamment à Saint-Nazaire.

Enfin, en matière de transition écologique, un coefficient de biotope par surface (CBS) permet de favoriser la perméabilité des sols mais aussi le maintien de la biodiversité à l'échelle de la parcelle aménagée, en complément de la trame verte et bleue, qui, elle, traite de plus grands corridors et de plus grands réservoirs.

Le plan local d'urbanisme a pour finalité d'être un ensemble de 92 zones dans lesquelles des règles claires ont été définies pour pouvoir se développer et bâtir demain. Mais ce sont aussi 55 OAP qui permettront, dans des zones à urbaniser, des zones de projet, d'engager un dialogue avec des aménageurs publics ou privés, et qui préconisent déjà un certain nombre d'orientations en matière de liaisons, de relations aux espaces pavillonnaires ou denses environnants, ou bien, comme c'est le cas pour l'OAP du Clos Miraud, à La Chapelle-des-Marais, le respect de cours d'eau ou d'espaces boisés. Cet équilibre est assuré, préservé et anticipé, y compris sur des zones de future urbanisation.

Le plan local d'urbanisme définit des zones à aménager pour l'habitat et pour le développement économique. Il s'agit ensuite de savoir comment traiter la question des mobilités entre ces différents secteurs aménagés, en cohérence avec cette urbanisation.

L'enquête auprès des ménages sur les grands déplacements qui avait été réalisée mettait en évidence environ 570 000 déplacements quotidiens à l'échelle de l'agglomération. Il est probable que du fait de l'activité économique et de l'évolution démographique du territoire, le nombre de ces déplacements continue à augmenter. La question est donc de savoir comment réduire la part modale de l'automobile ou comment proposer des modes alternatifs à développer autour de la marche, du vélo ou des transports en commun. 40 % des déplacements portent sur une distance de moins d'un kilomètre. Pourtant, l'usage de la voiture reste significatif sur ces distances-là. L'un des axes majeurs du plan de déplacements urbains est de promouvoir et de faciliter l'usage du vélo. Par sa topographie, par la générosité de ses voies de circulation, le territoire facilite l'aménagement de pistes. L'enjeu est de garantir à la fois des conditions de sécurité pour pouvoir circuler, que ce soit à l'intérieur de chaque commune ou entre les communes, et d'apporter un service public de qualité, ce qui a été fait notamment à travers vélycéo, qui continue à se développer, puisque l'investissement dans un vélo à assistance électrique – et son entretien –, qui permet de parcourir des distances importantes sans se fatiguer, peut représenter un frein à l'acquisition. Dans le développement du vélo, les zones d'activités ne sont pas oubliées. Des réflexions sont engagées autour des chantiers, mais aussi autour de la zone de Cadréan, où les conditions de sécurité et d'accessibilité ne sont aujourd'hui pas garanties et font l'objet d'études et de projets pour être améliorées.

L'objectif de faire de l'agglomération une destination touristique est une volonté clairement affirmée dans le projet d'agglomération et dans le projet d'aménagement durable du plan local d'urbanisme intercommunal. Le « slow tourisme » et l'écotourisme ont aujourd'hui le vent en poupe. Le territoire est situé à la croisée de la Brière, de l'océan et de la Loire, qui sont des paysages remarquables pour la pratique de ce type de tourisme, mais aussi à la croisée de grands itinéraires cyclables, qui sont à la fois des pistes de niveau européen, comme Eurovélo, ou des pistes nationales, comme la Loire à vélo, ou régionales, comme la liaison Vélocéan, qui conduit vers Cap Atlantique. Un programme de développement et d'aménagement est engagé entre le littoral de Saint-Nazaire et le Parc de Brière, jusqu'au site de Rozé, mais aussi jusqu'au canal de Nantes à Brest ou le long du Brivet.

Après le succès d'hélyce en termes de fréquentation, qui a pratiquement doublé pour atteindre près de 10 millions de voyages aujourd'hui, il est proposé d'inscrire une étude de faisabilité pour une deuxième ligne hélyce, dont les conclusions sont attendues pour 2020. Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas simplement d'une étude de transports qui consisterait à définir quels sont les besoins de déplacements, mais aussi, en articulation avec le plan local d'urbanisme intercommunal, d'une étude d'insertion urbaine. On peut en effet améliorer les déplacements mais aussi qualifier l'espace public à travers ces aménagements. C'est l'enjeu de cette étude à la croisée du PLUi et du PDU.

Un enjeu des déplacements urbains est de promouvoir l'usage des modes alternatifs. La CARENE est engagée depuis longtemps dans des plans de communication à travers les gestes du tri, notamment à travers ses ambassadeurs, qui interviennent dans l'ensemble des écoles du territoire. Elle a pour projet de promouvoir ce type d'actions également pour les déplacements urbains.

Tous les exemples cités précédemment sur le plan de déplacements urbains dépendent directement de la compétence de l'intercommunalité ou de ses communes membres. Pour autant, les habitants et les acteurs économiques du territoire ont besoin d'infrastructures de qualité, s'agissant des grands axes routiers, qui dépendent de l'État et du Département, ou de l'offre ferroviaire, qui dépend de la SNCF et de l'État, pour les grandes lignes, et de la Région et du PNR. Si l'agglomération et les communes ne sont pas maîtres d'ouvrage de ces politiques publiques, l'intention est affirmée de pouvoir fédérer les intercommunalités voisines afin de proposer aux partenaires que sont l'État, la Région et les Départements les grandes infrastructures qui sont à préserver, celles qui sont à développer, les niveaux de service qui sont à maintenir pour accompagner les enjeux démographiques, économiques et touristiques majeurs du territoire, dont certains sont de niveau national, voire international.

De la même façon, en matière de coopération, l'étude sur les grands déplacements qui met en évidence 570 000 déplacements par jour montre aussi que 65 000 d'entre eux se font entre Cap Atlantique et la CARENE. Un certain nombre de développements ont déjà été réalisés, tels que les lignes La Baule – Saint-Nazaire ou Guérande – Saint-Nazaire, qui sont des succès en matière de fréquentation. L'idée est de poursuivre ces coopérations et ce développement avec Cap Atlantique au bénéfice des habitants des deux territoires, voire d'étendre ces coopérations à d'autres intercommunalités voisines.

Le troisième pilier de ces documents stratégiques est le plan climat, air, énergie territorial. Le premier de ses trois objectifs principaux est de réduire la consommation des énergies fossiles et de limiter les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer localement contre le réchauffement climatique, chacun ayant sa part à assurer. Le deuxième objectif est de préserver la qualité de l'air et dès lors, de limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique. Le troisième est d'adapter le territoire au changement climatique. L'énergie est le principal levier d'action pour atténuer le changement climatique et la pollution de l'air. Il est proposé de réduire de 25 % la consommation des consommations d'énergie fossile et de développer les EnR de telle sorte qu'elles atteignent 25 % de la part du mix énergétique global localement. Cela permettrait de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre par habitant à l'horizon de 2030. Il s'agit de faire de la transition énergétique et écologique non pas une contrainte, mais une opportunité de développement, en symbiose avec le territoire, pour assurer le développement économique, accompagner l'attractivité et garantir la qualité de vie. L'agglomération propose de s'engager dans un plan d'actions exemplaires sur ses propres émissions, là où elle peut jouer un rôle à travers des politiques publiques, à travers le PLUi ou le plan de déplacements urbains, sur lesquels elle peut s'engager, mais au-delà, puisque ces résultats ne sont pas atteignables à la simple échelle de ses compétences, d'être un catalyseur au niveau territorial, en lien avec la société civile et le monde économique.

L'une des grandes nouveautés du PCAET, par rapport au PCET qui avait été adopté en 2013, est non seulement l'adaptation au changement climatique à travers le plan local d'urbanisme intercommunal, mais aussi le « A », qui correspond à la qualité de l'air, dont l'un des principaux leviers est l'amélioration de la part des modes doux, mais aussi la diminution des énergies fossiles. La CARENE souhaite donc développer une conférence sur la qualité de l'air à l'horizon de 2020 pour voir comment évoluent ces tendances.

Il a été dit que le premier axe stratégique du plan climat, air, énergie territorial de la CARENE portait sur les propres compétences de l'intercommunalité et des communes, sur leur périmètre d'intervention directe. L'usine de production de l'eau de Campbon en est une illustration. Sur l'ensemble des consommations énergétiques liées aux processus de production, il est prévu une réduction de 10 %. Dans le cas de l'usine de Campbon, qui va être entièrement rénovée, l'objectif de réduction est de 8 %. D'autres exemples portent sur le patrimoine des piscines communautaires, où il est prévu des interventions sur les systèmes de chauffage et de traitement de l'air. Mais chaque fois que c'est possible, l'opportunité de développer des énergies nouvelles renouvelables est également étudiée. C'est actuellement le cas sur la commune de Donges, avec une rénovation du système de chauffage de la piscine, mais aussi avec d'autres opportunités concernant un collège, des logements sociaux et des équipements communaux : une étude d'opportunité a été engagée pour créer un réseau de chaleur urbain. Une consultation vient d'être lancée. D'autres réseaux de chaleur sont en cours de réflexion sur le territoire.

Pour réduire la consommation d'énergie, il existe un autre levier, qui est de compétence communale, celui de l'éclairage public. En effet, les 25 000 points lumineux sur le territoire représentent 10 % des consommations d'énergie du parc

public. La Ville de Saint-Nazaire est en train d'élaborer un schéma directeur d'aménagement « lumière », et toutes les communes se sont engagées sur des actions de maîtrise de leur parc de points lumineux. L'idée, à travers le PCAET, est d'engager une action avec le Sydela, le syndicat d'électricité, pour amplifier et harmoniser ces actions à l'échelle de l'agglomération afin d'atteindre un objectif de réduction de 19 % de ces consommations d'énergie liées à l'éclairage public.

La performance énergétique se gagne aussi par les interventions de rénovation sur le patrimoine public bâti. Aujourd'hui, 20 % des bâtiments publics représentent 80 % des consommations et font donc l'objet de rénovations prioritaires. C'est le cas de l'école Jules-Ferry, à Saint-André des eaux, ou encore, de l'école supérieure des Beaux-Arts, qui prendra place dans les anciens bâtiments du Centre d'initiative locale, à côté du théâtre, ou du campus numérique, dans l'espace du Paquebot, qui sont aujourd'hui des passoires énergétiques et qui vont faire l'objet d'investissements d'ampleur qui permettront de réduire de manière significative la consommation en énergie.

Le Conseil en énergie partagée, qui est un fruit du précédent plan climat, air, énergie, accompagne également les communes et la CARENE dans l'élaboration des programmes pour définir les niveaux d'ambition énergétique, parfois d'ailleurs au-delà de la réglementation, en ne tenant pas simplement compte du coût d'investissement mais en intégrant également le coût d'exploitation et en prenant en considération les émissions de carbone liées à la construction.

Au-delà des actions sur le patrimoine ou sur les processus de la collectivité, une politique publique majeure de l'agglomération, celle de l'habitat, est également mise en œuvre à ce titre. Dans le diagnostic du plan climat, air, énergie territorial, il est mis en évidence que sur le territoire de l'agglomération, l'habitat est la principale cause de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, puisqu'il en représente 31 %. Le chauffage en est principalement la cause. Ce poste peut constituer un élément de précarité pour les ménages. L'enjeu est donc de pouvoir proposer des politiques publiques qui permettent de diminuer la dépendance énergétique des logements, mais aussi de lutter contre la précarité énergétique. La plateforme Écorénove n'est pas une nouveauté. Elle est à l'œuvre depuis déjà plusieurs années. Mais une ambition nouvelle est affirmée, celle de passer de 200 à 400 logements par an qui soient accompagnés en matière de rénovation énergétique, et également, de déployer les énergies nouvelles renouvelables en autoconsommation, notamment, ce qui n'existait pas jusqu'à présent.

D'autres opérations publiques comme la réhabilitation du patrimoine de la Reconstruction en centre-ville, pour le Guérandais, l'ancien hôtel Le Touraine ou le passage Lebon, sont traitées avec la Sonadev, aménageur de la CARENE, dans le cadre de la concession d'aménagement. Elles permettent de contribuer à la politique de réduction des émissions dans le centre-ville, à sa qualité urbaine, mais aussi d'engager une démarche importante de rénovation énergétique. Le territoire de la CARENE compte 10 000 logements locatifs sociaux, dont une grande part sont issus de la Reconstruction. Or ce patrimoine est particulièrement énergivore. Un plan massif de rénovation est engagé avec le bailleur intercommunal, qui porte sur 3 000 logements, jusqu'aux alentours de 2030, soit 250 logements par an.

Au-delà de ses compétences en matière de déplacements et d'habitat, la CARENE est aussi compétente en matière d'aménagement, de gestion et de développement des zones d'activités économiques. La collectivité a travaillé avec les entreprises du territoire pour qu'elles se structurent en association dans les différentes zones d'activités, ce qui permet d'engager un dialogue avec elles et qui permettra de proposer, dans le futur, des actions ambitieuses pour faciliter les mobilités mais aussi, le développement des énergies nouvelles renouvelables. Une démarche de création de parcs écoresponsables est également envisagée. Le PLUi propose la production d'énergies renouvelables, mais il est aussi prévu, sur des zones d'aménagement en maîtrise d'ouvrage publique, comme les extensions prévues à Brais, aux Six Croix 2 ou à Cadréan – Providence, donc dans le secteur aéronautique, de pouvoir bénéficier d'une décote sur le prix du terrain en fonction de l'atteinte de critères et d'objectifs en matière de production d'énergie ou de respect de l'environnement.

À titre d'illustration, une action concrète a été mise en œuvre avec le Sydela à l'échelle de la zone de Brais, où une cartographie des toitures des entreprises du secteur a été réalisée, tenant compte de leurs caractéristiques et de leur exposition, pour définir le potentiel de production énergétique. Il s'agit, au-delà du diagnostic, de proposer, avec des opérateurs, des solutions clé en main pour les entreprises leur permettant à la fois de mesurer l'investissement, le retour

sur investissement et le bilan carbone associé. En matière de développement de panneaux photovoltaïques, Saint-Joachim a été pionnière et a permis d'initier un certain nombre de démarches dans ce domaine.

L'un des axes forts du plan climat, air, énergie territorial est aussi de faire du Port de Nantes Saint-Nazaire un port de référence dans la transition énergétique. Depuis 2013, l'agglomération est engagée avec le Grand Port maritime dans une démarche originale d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle de la zone industrialo-portuaire, avec un chargé de mission commun entre la collectivité et le Grand Port, à travers un plan d'action qui a permis de travailler sur les questions d'énergie fatale et de mutualisation de la gestion des déchets à l'échelle de la zone industrialo-portuaire. Il a également permis d'engager des études d'ampleur, comme celle menée actuellement sur un réseau de chaleur industrialo-urbain entre le secteur de Montoir et de Saint-Nazaire, pour la partie industrielle, mais aussi vers les quartiers ouest de Saint-Nazaire pour desservir de la chaleur dans le parc captif des logements locatifs sociaux. Comme sur les zones d'activités, dans le cadre de ces études avec le Grand Port, un travail est également engagé avec les entreprises et avec les gestionnaires de réseau pour développer des projets photovoltaïques sur les toitures mais aussi sur des délaissés portuaires, notamment dans les zones de prévention des risques technologiques, qui ne sont plus constructibles.

Même si le projet se fait attendre et si l'on espère de bonnes nouvelles dans les prochaines semaines, le territoire accompagne la structuration de la filière des énergies marines renouvelables. Cela a été notamment le cas pour le cofinancement et les études de l'aménagement du hub logistique pour les futurs champs éoliens, sur l'aménagement des voiries, comme pour le boulevard des Apprentis et son prolongement à venir vers le hub. Mais c'est aussi à travers la médiation auprès du grand public, comme cela a été le cas avec l'ouverture du site d'ÉOL, au mois de février, ainsi qu'à travers la veille auprès de grands donneurs d'ordres. C'est le cas actuellement pour les entreprises qui seront amenées à intervenir sur le champ éolien et qui supposent de disposer d'une base arrière sur le Grand Port maritime pour pouvoir être à pied d'œuvre et être en mesure d'intervenir rapidement avec des embarcations en bord à quai. Là aussi, dans le cadre d'un travail partenarial avec le Grand Port, des sites sont étudiés afin de pouvoir accompagner cette phase de mise en opération des champs éoliens.

Comme pour le plan de déplacements urbains, il s'agit aussi de donner envie d'agir, d'accompagner les initiatives du territoire, mais aussi de rendre compte des résultats. C'est l'idée de la Biennale de la transition, dont la deuxième édition aura lieu à la fin du mois de juin, avec un appel à projets pour donner l'envie d'agir à travers un soutien à des lauréats. C'est aussi l'accompagnement de la Semaine du développement durable et demain, la mutualisation des ambassadeurs du tri, des déplacements et de la transition écologique. Il s'agit également de concerter et de faire appel à la société civile, comme cela a été fait pour le plan climat, air, énergie territorial avec le Conseil de développement, qui a remis un certain nombre de recommandations.

S'agissant des étapes à venir, ce 30 avril marque l'arrêt des trois documents de manière simultanée et cohérente. Dès le mois de mai, les personnes publiques seront consultées avant d'émettre un avis. L'enquête publique se déroulera ensuite, entre la mi-août et la mi-septembre, probablement. Les commissaires nommés, qui seront nombreux, pour permettre de tenir les délais, remettront leur avis pour permettre de recueillir l'avis des populations. Cette phase permettra d'enrichir et d'amender ces documents, qui seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire probablement à la fin 2019, pour le plan de déplacements urbains et le plan climat, air, énergie territorial, et au début de 2020, pour le plan local d'urbanisme intercommunal. Dans tous les documents de synthèse qui ont été produits, il y a des objectifs chiffrés pour les différentes actions, que ce soit en termes de consommation d'espace, de développement d'énergie, de transport ou d'habitat. Ces objectifs chiffrés permettront d'assurer au fur et à mesure une évaluation de ces politiques publiques.

Le Président

L'exercice était compliqué et l'élément important, hormis les trois documents, est aussi le fait que lors de cette séance, le Conseil communautaire arrêtera les documents et que les enquêtes publiques seront lancées. Chacun aura à prendre place dans cette concertation. Antoine Bouvet a précisé les dates auxquelles l'ensemble de ces documents seront arrêtés.

Il est demandé d'observer une minute de silence en hommage à Marc Justy, qui fut maire de Saint-Joachim pendant 25 ans et par définition, l'un des pères fondateurs de l'agglomération. Claude Aufort demande par ailleurs de saluer Pierre Glotin, décédé récemment, qui fut maire de Trignac de 1965 à 1971.

Une minute de silence est observée en hommage à Marc Justy et à Pierre Glotin.

Reprise de la séance réglementaire ; le débat politique sur les trois documents est ouvert.

Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Transition écologique et énergétique – Transition écologique et énergétique – Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) 2019-2025 – Arrêt du projet

Projection d'une vidéo sur le PCAET.

Claude Aufort

Les constats sont posés. Un réchauffement climatique de 2 °C aurait des conséquences importantes : disparition des écosystèmes et des espèces, dégradation de la santé, augmentation des risques naturels, élévation du niveau de la mer... Lorsque l'on énumère les risques, il y a ce dont on peut avoir peur pour l'avenir, mais il y a déjà un certain nombre de points qui agissent sur les populations. Les questions de l'air ressortent sur la santé, par exemple. Quelques tempêtes ont également montré que ces sujets étaient prégnants. Il ne s'agit donc pas seulement d'anticiper l'avenir : il s'agit de savoir ce que l'on fait face à ces épisodes surprenants sur le plan climatique. Même si l'on n'enraie pas totalement la machine, on peut limiter les effets du réchauffement en le limitant à 1,5 °C, selon les experts. Mais on ne pourra pas éviter des transitions rapides et de grande envergure. C'est la question qui se pose pour les politiques si l'on veut anticiper. Il est même possible qu'il puisse y avoir des décalages entre la population et les politiques. Il est de la responsabilité des politiques de savoir non seulement expliquer, mais de savoir, à certains moments, supporter le conflit.

Les collectivités territoriales disposent d'outils pour agir à l'échelle locale. Le plan climat, air, énergie territorial est un des outils essentiels pour peu qu'il soit en lien avec l'ensemble des politiques locales. Il n'aurait pas de sens s'il était tout seul. C'est la raison pour laquelle il est présenté en même temps que les deux autres documents.

Élaboré pour six ans, le plan climat, air, énergie territorial s'articule sur quatre volets :

- un diagnostic identifiant les enjeux du territoire, un territoire passionnant, diversifié, qui a ses vulnérabilités, ses richesses et ses atouts, mais qui est particulier ;
- une stratégie définissant les objectifs à l'horizon 2030 ;
- un programme d'actions portant sur l'énergie et les émissions des gaz à effet de serre, la qualité de l'air et l'adaptation face aux changements en cours ou à venir ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation : il ne s'agit pas de formuler des vœux pieux, mais de poser des objectifs que l'on puisse suivre, qui puissent être évalués et dont on puisse rendre compte devant les populations.

L'élaboration de ce PCAET s'inscrit dans une démarche co-construite depuis plus de deux ans. Le document est très volumineux et contient de multiples fiches actions. Malgré le travail extraordinaire des techniciens de la CARENE, qu'il convient de saluer, il n'est pas sorti uniquement du chapeau des techniciens. Il a été discuté à différents endroits dans le cadre d'ateliers. Le territoire a sa cohérence mais aussi sa diversité. Les pays de Brière ne sont pas exactement les mêmes que les pays d'estuaire ou de littoral. Il y a des enjeux différents. Mais les choses ne sont jamais tranchées : le territoire de Trignac n'est pas uniquement briéron. Il est en partie estuarien, même s'il n'a pas de façade sur l'estuaire, et il n'est pas loin du littoral. Il peut être affecté par des plans d'inondation. Chaque territoire est aussi un peu fait des autres.

Tout au long du processus, des échanges ont eu lieu avec les personnes qui travaillaient sur les autres plans, PLUi et plan de déplacements urbains. Ces moments étaient très importants. On ne peut plus porter des politiques publiques en silo : elles doivent faire l'objet d'échanges et s'imbriquer.

Pour le diagnostic et la stratégie, une trajectoire a été définie à l'horizon de 2030. Le territoire de la CARENE est très consommateur d'énergie et émet beaucoup de gaz à effet de serre notamment par sa vitalité industrielle. Mais les secteurs résidentiels et des transports pèsent à eux deux pour plus de la moitié dans ces consommations et émissions. On ne peut donc être uniquement dans l'attente que les autres, les gros industriels, par exemple, fassent quelque chose. Certes, ils doivent agir, mais il y a également la question des bâtiments et celle des comportements, notamment automobiles.

D'un autre côté, la part des énergies renouvelables atteignait à peine 4 % en 2015. L'avantage d'avoir des chiffres très bas est d'offrir des marges de progression : on ne peut que s'améliorer. Actuellement, les énergies renouvelables se développent de façon honorable, mais il faut aller au-delà.

Avec le PCAET pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, il est proposé de fixer des objectifs ambitieux et réalistes à l'horizon de 2030, que la CARENE doit s'obliger à tenir à travers des politiques publiques qui lui permettent de les atteindre. Ambition et réalisme ne sont pas un oxymore. Les objectifs sont rappelés : - 25 % de consommation énergétique par habitant en moyenne et une part de 25 % d'énergies renouvelables dans le mixte énergétique global.

En matière de qualité de l'air, même si la CARENE n'a pas la maîtrise des processus industriels, elle a d'autres moyens d'agir. Entre 2015 et 2020, il est prévu -50 % d'émissions de gaz à effet de serre en moyenne par habitant, -20 % d'émissions d'oxyde d'azote et -14 % d'émissions de particules très fines. Ce sont des chiffres nationaux sur les plans relatifs à la qualité de l'air.

Enfin, et sans le chiffrer, il faudra relever le défi de concilier le développement économique, l'efficacité énergétique et la résilience au changement climatique pour réduire l'exposition aux risques des personnes, des biens et des infrastructures.

Je souligne l'intérêt de présenter un tel travail. Il est passionnant de penser que l'on peut agir un peu et prendre sa part dans les actions qui peuvent être en réaction ou en modélisation de quelque chose qui peut être différent demain. C'est tout l'art du politique que de penser qu'à une part modeste, on peut quelque chose pour peu que l'on en ait le courage et la volonté.

Pascale Hameau

Cette délibération expose les trois premiers volumes du plan climat : le diagnostic, la stratégie et la co-construction, en l'occurrence les ateliers organisés pour arriver à un programme d'actions pour la période 2019-2021. Lorsque les équipes sont passées dans chaque commune, elles leur ont présenté un diagnostic portant sur leurs propres consommations d'énergie, leurs émissions de gaz à effet de serre, les risques d'inondation, de submersion, de retrait et gonflement d'argile en cas de sécheresse. Ces éléments ont conduit à établir un plan d'actions pour répondre à ces enjeux. Certains plans climat déclinent leurs actions par thématique : l'énergie, le transport, l'habitat..., mais celui de la CARENE a été construit autour des acteurs, dans l'idée que pour atteindre les objectifs cités, il faut mobiliser tous les acteurs d'un territoire. En l'occurrence, que font les collectivités pour atteindre ces objectifs ? Que font les partenaires économiques ? La CARENE les a sollicités pour qu'ils participent aux objectifs du plan climat. De même, les habitants de l'agglomération doivent y participer. Deux autres axes stratégiques sont l'organisation territoriale, qui concerne de grands enjeux tels que la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire, ainsi qu'un axe transversal, qui porte sur l'évaluation des actions. Mettre des actions en place est une bonne chose, mais il est nécessaire, à la fin, d'évaluer si elles ont fonctionné, si l'objectif a été atteint ou non et si elles n'ont pas fonctionné, de trouver des réponses autres pour atteindre l'objectif.

Ce programme d'actions comporte 160 actions. C'est un nombre important. Il a nécessité beaucoup de réflexion, de co-construction, un travail de nombreux services de la CARENE et une mise en musique de ces éléments auprès des services d'Adeline Thomas, qu'il convient de remercier, avec toute son équipe.

Toutes les actions de ce plan, qui répondent à des enjeux et à des objectifs, ne sont pas que des contraintes pour le territoire. Ce sont aussi, souvent, des opportunités. Le fait d'avoir une politique énergétique permet à la collectivité, mais aussi aux habitants et aux entreprises de faire baisser leurs factures énergétiques, de faire des économies et de participer à une meilleure qualité environnementale. Lorsque l'on change une chaudière au fuel, que ce soit dans une piscine, un logement ou une entreprise, on diminue les émissions de gaz à effet de serre, de particules fines et donc, l'impact sur le réchauffement climatique et l'impact sur la qualité de l'air. C'est donc très concret et c'est une opportunité pour le territoire. La CARENE l'a pleinement saisie et veut y répondre pleinement. C'est également une opportunité pour l'économie locale. Prévoir un ou plusieurs réseaux de chaleur est en effet l'occasion de créer une filière locale, par exemple une filière locale du bois, qui permettrait de recycler le bois d'élagage, de l'entretien du bocage, et d'alimenter les réseaux de chaleur. C'est également une opportunité pour l'attractivité du territoire : améliorer la qualité de vie, de l'environnement, de l'air du territoire, c'est renforcer son attractivité. C'est pourquoi l'enjeu doit être partagé. Il doit mobiliser et atteindre ces objectifs.

Le constat sur le réchauffement climatique est parfois angoissant, anxiogène. Certains effets se manifestent déjà et les alertes ne cessent de se multiplier : il est impossible de l'ignorer. Mais si l'on anticipe ce réchauffement climatique, on réduit non seulement son impact, mais également le coût de cet impact. Plutôt que de réparer les conséquences d'inondations, par exemple, si on les anticipe, on réduira ces conséquences.

Ce plan climat est certes issu d'une concertation, d'une construction, d'une volonté politique, mais au-delà du programme d'actions, il répond à une réglementation, notamment de la loi de transition énergétique. Cette réglementation oblige la CARENE à soumettre son plan climat à une évaluation environnementale stratégique. Cette évaluation a été réalisée par le CEREMA et Air Pays-de-la-Loire, qui a évalué en quoi le programme d'actions et le projet stratégique de plan climat de la CARENE avaient un effet bénéfique sur les émissions de gaz à effet de serre, sur les émissions de polluants atmosphériques et sur la préservation de l'environnement.

S'agissant de la gouvernance et de la gestion du plan climat, il a déjà été piloté pendant sa construction et son suivi sera assuré de la même manière. En l'occurrence, en réunion des vice-présidents, il y a un comité de pilotage, qui est une instance de validation politique. Mais il y a également un comité de direction, qui est une instance de validation technique, qui doit s'assurer que la vision est transversale, équilibrée et qu'elle répond toujours aux objectifs. Il y a aussi un comité technique partenarial, qui est déjà mis en place, puisqu'il a participé à la construction du plan climat et qui continuera de participer à son suivi. Ce comité technique partenarial met en dialogue les différents partenaires et acteurs du territoire : la société civile, les acteurs économiques, les institutions, les associations... Ces acteurs ont donc un mot à dire sur le suivi et l'évaluation du plan climat. Enfin, un dispositif de suivi et d'évaluation sera également instauré à travers la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire qui sera mis à la disposition du public.

L'objectif est évidemment de maintenir et d'amplifier la dynamique territoriale qui est souhaitée sur la CARENE. Les 160 actions sont consultables. Si elles ont été inscrites dans le programme d'actions, c'est parce qu'elles sont pertinentes, qu'elles répondent aux objectifs et qu'elles devraient permettre d'atteindre ceux-ci. Mais ce n'est pas une liste exhaustive et fermée. C'est un programme d'actions qui peut être enrichi et qui peut notamment évoluer avec la proposition des élus mais aussi des acteurs et des citoyens du territoire.

Enfin, suite à l'arrêt du projet de PCAET, les avis de l'Autorité environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional seront sollicités et portés à la connaissance du public. C'est la prochaine étape après le vote du plan climat. Une consultation du public sur le projet de PCAET est planifiée, du 19 août au 25 septembre 2019, sur le même calendrier que les enquêtes publiques pour le PLUi et le PDU. Pendant cette enquête, les habitants sont invités à donner leur avis. Pour faciliter la compréhension du sujet, une exposition sur le plan climat sera installée dans chaque mairie ainsi qu'au siège de l'agglomération. Le projet de PCAET pourra également être présenté pour avis dans les conseils municipaux des communes de l'agglomération.

Après la prise en considération des différents retours, le projet pourra être modifié en vue de son approbation, l'objectif étant qu'il soit approuvé définitivement par le Conseil communautaire de décembre 2019.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer pour approuver l'arrêt du projet de plan climat et autoriser le Président ou son représentant à conclure et à signer ces documents.

Le Président

Les élus qui le souhaitent sont invités à s'exprimer.

Sarah Trichet-Allaire (au nom du groupe Alternatives écologistes et sociales)

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bien évidemment, notre groupe salue le travail ambitieux qui nous a été présenté et qui a été coordonné par Claude Aafort et Pascale Hameau.

Dans votre discours introductif, Monsieur le Président, vous disiez avoir évolué, et nous nous en réjouissons également. Il faut aussi que tous les budgets, aujourd'hui, suivent cette direction qui a été présentée afin de réussir pleinement la mise en œuvre de ce plan climat, air, énergie territorial, afin de mettre des chiffres pour chacune des actions prévues.

Les objectifs présentés sont réalistes et nous engageant à limiter le réchauffement climatique à 2 °C, comme l'a préconisé l'accord de Paris de 2015, suite à la COP21. Oui, ainsi, nous prenons nos responsabilités face à l'ampleur du travail qui nous attend collectivement en tant qu'êtres humains. Et même si nous n'avons pas la maîtrise sur tout, comme le colibri, nous faisons notre part. Nous faisons notre part lorsque nous réduisons notre consommation d'énergie. Nous faisons notre part lorsque nous réduisons nos émissions de gaz à effet de serre. Nous faisons notre part lorsque nous augmentons notre production d'énergies renouvelables. Faut-il ajouter que nous attendons avec impatience que l'État fasse également sa part sur ce sujet ? Nous faisons notre part, dans ce PCAET, et nous avons également fait un bond en avant depuis le début de ce mandat sur ce sujet. Nous faisons notre part et attendons que le monde économique fasse aussi la sienne. Nous prêtons main-forte aux entreprises et c'est à elles, maintenant, de se saisir de cette opportunité. Nous faisons notre part, qui est plus importante que celle d'un particulier, car si nous avons des responsabilités en tant qu'individus dans notre vie quotidienne, il faut maintenant changer à grande échelle et ne pas faire tout reposer sur les épaules. La CARENE a bien plus de leviers, en tant que collectivité, pour offrir les conditions nécessaires à ces changements de vie, des leviers qui doivent permettre à chacune et chacun de changer ses pratiques, à la fois dans ses déplacements, et nous verrons tout à l'heure, avec le PDU que nous mettons en œuvre, les mesures nécessaires pour se passer de plus en plus de la voiture, mais également pour la santé et l'alimentation. Ce sont ces leviers qu'il nous faut pousser ou soulever, enfin, bouger dans tous les sens pour pallier les conséquences d'un réchauffement climatique sur notre biosphère, qui a déjà lieu en ce moment. Parce que c'est déjà aujourd'hui que les espèces disparaissent, entraînant une sixième extinction. C'est déjà aujourd'hui que le dérèglement du climat entraîne ouragans et sécheresse. Et c'est déjà aujourd'hui que les réfugiés climatiques cherchent asile dans d'autres contrées que les leurs. C'est donc aujourd'hui qu'il faut mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour non seulement limiter ce réchauffement, mais également pallier ses conséquences.

Je vous accorde que le constat n'est pas optimiste. D'ailleurs, les écologistes ont souvent été traités d'oiseaux de mauvais augure. Je vous l'avoue, j'aurais parfois, souvent, préféré que nous ayons tort. Ce qui est rassurant, c'est que le monde à venir peut être bien plus engageant que ce qui est décrit dans des fictions post-apocalyptiques. Nous pouvons avoir *Écotopia* plutôt que *Mad Max*. Et, j'ai une bonne surprise, ce monde-là existe déjà. Il est déjà en prémices dans notre société, et nous avons l'immense responsabilité de l'accompagner et de le faire émerger. C'est bien d'ailleurs parce que ce futur désirable est à portée de main que tant de monde se mobilise pour le climat : les centaines de millions, ou de milliers – pas encore de millions – de manifestants, lors des "marches pour le climat", qui étaient plus de 1 000 à Saint-Nazaire, deux millions de signatures pour la pétition "l'affaire du siècle", ce qui en fait la pétition la plus signée en France, les jeunes lycéens et lycéennes qui font la grève de l'école le vendredi suite à l'appel et à l'engagement de Greta Thunberg. Et les engagements se poursuivent pour d'autres modèles de société, moins basés sur la croissance et le profit, mais plutôt sur le partage, la convivialité et le commun. Les engagements citoyens militent pour un autre monde, mais aussi pour que le monde actuel soit plus vivable, moins nocif pour chacun d'entre nous et en

particulier, pour les plus fragiles : enfants, personnes âgées, personnes malades. Je pense par exemple aux collectifs qui se rassemblent sur notre territoire et qui œuvrent pour la qualité de l'air. Vous en avez sans doute entendu parler. M. Aafort et Mme Hameau les ont rencontrés. Ils et elles savent que le chemin est long et pourtant, ne baissent pas les bras.

C'est pourquoi la CARENE organise cette grande conférence mettant tous les acteurs autour de la table, pour vraiment évaluer la situation sanitaire. C'est la fameuse étude épidémiologique qui est demandée par ces collectifs, demande que nous soutenons pleinement. Mais pourquoi une étude épidémiologique ? Parce que les émissions de polluants, ce n'est pas la même chose que l'immission, qui représente vraiment la qualité de l'air, comprenant par exemple les cocktails chimiques, lorsque différents polluants se combinent. Et, cela arrive lorsque l'on est sur un territoire très industrialisé comme le nôtre, il y a beaucoup de composants différents qui s'échappent des usines. Actuellement, les mesures se font aux sorties de cheminée, et là, nous sommes plutôt dans les clous, mais la combinaison de ces composants pourrait aussi être dangereuse, et ce n'est pas mesuré actuellement. Les Nazairiennes et les Nazairiens réclament de savoir ce que nous respirons, ce qui est reversé dans l'eau, dans l'air, dans la terre, et c'est tout à fait légitime. Il existe des instances qui ont cette responsabilité : la DREAL, l'ARS (l'Agence régionale de santé), l'État, pour faire la demande des études, et nous, collectivités, nous pouvons, nous devons engager ces discussions avec l'ensemble des acteurs concernés, qui ne seront peut-être pas faciles, mais qui pourront aboutir à une analyse fine de la pollution de l'air. Car sans mesures, comment savoir ce que nous risquons et comment nous en protéger ?

Je vous remercie. »

Yannick Jimenez (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Mes chers collègues, un grand merci à nos services pour ce travail conséquent et sérieux. Les élus communistes et républicains partagent le diagnostic proposé. Le document tome 1 est très technique. Chaque type de problème est décliné de manière approfondie par thème, mais la question de la santé des habitants de notre territoire se trouve trop dispersée et pas assez lisible. Compte tenu du grand nombre de cancers et de maladies cardio-vasculaires dans notre bassin de vie par rapport au niveau national, il nous faut prioritairement nous poser des questions. Comment préserver la santé de nos concitoyens et comment prendre en compte leurs inquiétudes ? Il nous semble donc nécessaire d'avoir un axe stratégique sur la santé récapitulant les actions envisagées.

Pour répondre entièrement aux attentes des habitants proches de la zone portuaire, il faut évaluer les émanations à travers une étude épidémiologique. Il est du devoir de notre assemblée, dès ce soir, de demander une expertise publique à ce sujet. Si le partenariat avec la Région ne suffit pas, il faut ouvrir notre travail aux apports du monde médical et nous tourner vers le ministère de la Santé et/ou vers le ministère de l'Agriculture, qui disposent encore de laboratoires d'analyse de l'air, des terres et de l'eau. Nous devons faire tout ce que nous pouvons et ne rien nous interdire.

Merci. »

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour commencer, en introduction, permettez-moi de remercier les services de la CARENE et des communes, qui ont œuvré sur ces trois dossiers structurants pour notre territoire, ainsi que les élus, qui ont poussé les politiques associées.

Comme nous l'a montré tout à l'heure Claude Aafort en soulevant l'un des dossiers que nous avons reçus mercredi dernier, avec les 22 liens – et c'est pour cela que je soulignais l'effort et le volume de travail que nous avons reçu, représentant plusieurs dizaines de dossiers, et je dis qu'il y en a plusieurs dizaines parce que vous avez vu qu'il y en avait vraiment, vraiment, vraiment beaucoup, plusieurs milliers de pages, et heureusement, Madame Trichet-Allaire et Madame Hameau, je vais vous rassurer : nous les avons pas imprimées, en tout cas, pas toutes... – qui se sont traduits par plusieurs téraoctets informatiques. Vive la technologie ! Vous comprenez bien, Monsieur le Président, chers collègues, que dans un souci de temps, au vu de la structure des dossiers, je ne pourrai pas prendre chacun des points

et vous féliciter comme il se devrait sur les points que nous avons notés comme positifs, mais que nous nous arrêterons sur les axes d'amélioration de progrès que nous pourrions attendre de notre collectivité, notamment sur l'ensemble de ces trois dossiers.

Sur le premier dossier du plan climat, air, énergie et territoire, Monsieur le Président, chers collègues, là aussi, vous l'avez noté, au travers de lois successives ces quinze dernières années – et je crois que nous sommes même remontés jusqu'en 1992, de mémoire, dans ce qui était cité –, je voulais pour ma part mettre en avant la loi POPE en 2005, les lois de Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010, la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique à la croissance verte, qui a été montrée à l'écran, les différents décrets qui ont suivi et notamment celui de 2016 sur le plan climat, air, énergie et territoire, jusqu'à l'une des dernières lois sur la transition énergétique. Depuis toutes ces années, la France a développé des politiques en cohérence avec ses engagements internationaux et européens en matière d'énergie et de lutte contre les changements climatiques. Je ne dis pas que nous sommes au niveau souhaité, aux attendus que nous espérons tous, mais en tout cas, des engagements ont été pris et l'ensemble des lois qui se sont succédé œuvrent pour dérouler ces ambitions auxquelles nous devons nous, élus de la CARENE prendre part sans réserve. Et je crois, vous l'avez souligné, Madame Trichet-Allaire, que nous avons beaucoup à faire à l'échelle du territoire et peut-être plus qu'en attente de l'échelle nationale voire internationale.

Le plan climat, air, énergie et territoire est désormais rendu obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre que nous sommes, et ceci, pour les EPCI existant depuis janvier 2017. En ce sens, et dans la continuité du décret du 28 juin 2016 relatif au PCAET, la DREAL des Pays-de-la-Loire a quant à elle édité un document adressé aux collectivités et associations pour, elle aussi, cadrer la démarche. Nous notons que dans les volets du décret et la structuration demandée par les lois, la DREAL, l'ensemble de la structuration et des axes de progrès y sont bien présents ainsi que la projection à 2030. 2030 n'est qu'une première étape, puisque, nous ne l'avons pas vu dans l'ensemble des présentations et du dossier, il y a aussi des objectifs attendus à 2050.

Pour les objectifs chiffrés, nous notons que la baisse des consommations énergétiques à l'horizon de 2030 est respectée et même dépassée, puisque la CARENE s'engage à avoir une baisse de 25 % en moyenne par habitant entre 2012 et 2030, là où il nous est demandé d'opérer une baisse de 20 %. Il en est de même pour la diminution des gaz à effet de serre. La CARENE s'engage à une baisse de 50 % en moyenne par habitant entre 2012 et 2030 là où il nous est demandé de procéder à une baisse de 40 %.

Nous notons néanmoins que la part d'énergies renouvelables est en dessous de l'objectif demandé, même si la tendance y est. Car notre engagement est de porter à 25 % la part d'énergies renouvelables là où l'on nous demande de la monter à 32 % à l'horizon de 2030, pour une première étape. Le plus difficile, dans notre cas, et vous l'avez soulevé, Monsieur le Président, n'est pas de prendre des engagements, mais bien de les tenir.

Sur le volet de la réduction de la pollution atmosphérique, nous notons les engagements sur la réduction d'oxydes d'azote, appelés communément les NOx, et des particules fines, voire même très fines, puisque ce sont celles à 2,5 microns. Mais nous ne notons aucun engagement sur le dioxyde de soufre, le dioxyde de carbone, le rejet d'ammoniac ou encore les composés organiques volatils, appelés communément les COV, voire autres chromates de strontium, pourtant bien présents sur notre territoire. Certes, l'État ne nous demande rien sur ces polluants à l'échelle nationale. Ils sont probablement peu représentés, mais à l'échelle de notre territoire, ils sont bien présents et problématiques.

Nous soulignons néanmoins l'effort réalisé et les tendances prises sur certaines actions et sur l'ensemble des plans d'actions et nous souhaitons avoir vos retours sur les points remontés.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie. »

Robert Belliot (représentant de l'opposition pornichétine à la CARENE)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je voudrais dire quand même ce soir que je suis tout à fait partisan, que j'ai toujours été un fervent partisan des énergies renouvelables. D'ailleurs, on citait tout à l'heure en

exemple une communauté qui avait fait des efforts, Saint-Joachim, et c'est vrai. Il ne faut pas oublier qu'à Pornichet, en son temps, j'avais fait 1 500 m² de cellules photovoltaïques sur l'hippodrome de Pornichet, donc sur un bâtiment public. Si je vous dis cela ce soir, c'est parce qu'en fin de compte, vu le foisonnement des documents fournis dans un délai assez court, il est difficile de donner un avis, je m'abstiendrai sur les délibérations à suivre. Mais bravo aux services d'avoir travaillé là-dessus. Je regarderai avec attention... »

Le Président

« Bravo à vous, mais je vais m'abstenir... ! »

Jérôme Dholland

« Juste quelques mots, dans mon rôle de Vice-président en charge de l'habitat. Le travail sur le PCAET a permis un partage sur les enjeux entre les élus, dans leurs différentes délégations. C'est aussi un travail qui avait conduit à une stratégie de développement des EnR dès 2016 et c'est un travail qui a permis de fédérer les intentions également au niveau des communes, avec l'appui des services de la CARENE, qui, aujourd'hui, sont félicités pour leur travail de rédaction de ces documents mais qui, dans la mise en application, ont déjà fait beaucoup de choses. Dans mon optimisme d'aujourd'hui, parce que moi, je ne cède pas au pessimisme, j'ai aussi le fait que cela a permis de nous demander ce que, dans l'accompagnement des habitants, en amélioration de l'habitat, nous pouvions faire. Pour ma part, je prends date pour le prochain Conseil communautaire pour vous dire que nous aurons un certain nombre de dispositions que nous mettrons sur pied pour une mise en place de dispositifs d'accompagnement, que ce soit pour le bois, pour le solaire thermique ou le solaire photovoltaïque, pour la mise en place de dispositifs d'aide dédiés aussi sur le bois et le solaire thermique, et pour l'incitation au recours aux ENR : bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque, par la mise en place d'actions d'animation territoriales. C'est donc bien une déclinaison sur notre territoire, sur nos politiques. Ce n'est pas quelque chose qui est vide de contenu : nous y travaillons déjà et l'élaboration de ce document y a contribué. Nous y avons tous contribué et c'est avec joie que je voterai pour l'engagement de ce PCAET. »

Le Président

Le rapporteur ou la rapporteuse de cette délibération sont invités à intervenir.

Pascale Hameau

Le choix de ne pas fixer d'objectifs à 2050 est un choix assumé, parce que si l'on veut se fixer des objectifs réalistes, il ne faut pas se fixer d'échéances aussi lointaines, qui risqueraient d'être très hasardeuses, notamment en termes d'énergie. On ne maîtrise pas cela à une telle échéance.

S'agissant des 25 % au lieu des 32 %, les EnR comptabilisées ne prennent pas en compte les EnR dans le domaine du transport. Cela signifie que cet objectif sera réévalué à la hausse avec les EnR des véhicules, si la CARENE change sa flotte de véhicules.

Enfin, pour ce qui concerne la santé et la qualité de l'air, l'examen des documents est très long, même lorsqu'on les connaît, et l'on peut comprendre que certains n'aient pas eu le temps d'en lire l'intégralité. Le volume 2 de la stratégie du plan climat contient une grille d'évaluation de la stratégie de la CARENE, qui prend en compte différents éléments, dont la qualité de l'air. Plus de 50 actions ont un impact direct sur la qualité de l'air du territoire. Ce sujet n'a donc pas été laissé de côté, bien au contraire. Mais il a bien été précisé que le choix avait été celui de ne pas faire un programme d'actions thématique mais un programme d'actions ciblant les acteurs, pour que chacun s'empare de ces enjeux. Chacun a un rôle à jouer dans la prise en compte du réchauffement climatique et de la qualité de l'air, que ce soient les acteurs élus, les acteurs économiques et les citoyens. Si la qualité de l'air extérieur a bien été prise en compte dans ce plan climat, il contient également énormément d'actions portant sur la qualité de l'air intérieur. En règle générale, la qualité de l'air touche davantage la qualité de l'air intérieur que la qualité de l'air extérieur. On ne le sait pas assez, mais c'est une réalité. Un certain nombre d'actions sont d'ores et déjà mises en place en faveur de la qualité de l'air intérieur,

notamment dans les établissements scolaires, les crèches et tous les publics dits fragilisés. Toutes ces actions sont inscrites au plan climat.

S'agissant de l'étude épidémiologique, les associations ont été reçues. Il leur a été répondu qu'une étude épidémiologique relevait en règle générale de la préfecture ou qu'en tout cas, c'était le Préfet qui en était le commanditaire. Mais cette question n'a pas pour autant été évincée, puisque la CARENE va se rapprocher de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air, qui se réunira le 16 mai à Grenoble et à Lyon, et participera à ce rassemblement afin de s'enrichir des expériences des autres territoires. Il est à souligner que le volet relatif à l'air est un nouveau volet du plan climat et ceci, pour tous les territoires qui doivent élaborer un plan climat, air, énergie. Cela signifie que techniquement, les collectivités n'ont pas d'expert dans leurs services. Il existe des services tels que la DREAL ou Air Pays-de-la-Loire qui ont des experts sur la qualité de l'air, mais la CARENE n'en a pas. Dire qu'elle n'a pas les compétences ne signifie pas qu'elle ne souhaite pas se saisir de ce dossier, puisqu'elle a inscrit ces actions. Mais elle ne dispose pas des compétences techniques dans ses services. Elle dispose de compétences techniques pour gérer l'eau, les déplacements, l'aménagement du territoire, mais en matière de qualité de l'air, la collectivité ne fait que commencer à s'emparer de ce sujet et doit monter en compétence. Aucun EPCI ne dispose aujourd'hui de tels experts.

Le Président

« Sans rechercher la polémique souhaitée par Mme Sarah Trichet-Allaire, j'ai dit très clairement, et je veux bien vous faire part du propos écrit que j'ai sous les yeux et que j'ai tenu, que je me suis forgé une conviction sur l'ensemble des items. Vous commencez votre propos en disant : "vous avez évolué". Et pourquoi pas ? Je n'ai pas de difficulté sur le sujet. L'évolution ne me fait pas peur, l'adaptation ne me fait pas peur. Parce que dans ce même propos, j'ai dit, et je le redis, et vous m'entendez souvent le dire, que dans toutes les politiques publiques, dans la responsabilité politique, je lutte contre les dogmes et les chapelles et que, puisque vous évoquez le fait qu'il va falloir des sous, je rappelle que le budget de l'agglomération, c'est le nôtre. En tout cas, c'est celui de celles et ceux qui le votent. Et c'est au moment du débat d'orientations budgétaires et du vote que nous adaptons nos politiques publiques.

Enfin, parce que j'ai cette responsabilité de Président de cette agglomération et de Maire de Saint-Nazaire, je ne peux laisser entendre, dans cette salle du Conseil municipal de Saint-Nazaire, qui est la salle du Conseil communautaire, ce soir, que ce serait le début de ce type de politiques. Le PLUi est une nouveauté, mais il y a le PLU, nos PLU, le non-étalement urbain, la densité, les politiques de transports... Nous avons connu, dans le mandat précédent, le PEAN, qui était une logique de protection et de transmission d'entreprises agricoles. Cela a été voté avant nous. Certains d'entre nous y ont participé, autour de la table. Néanmoins, cela n'amène pas une qualité supplémentaire. Nous ne sommes que des acteurs et des constructeurs de cette transition dans les mandats qui nous sont donnés. Et celles et ceux qui interviennent pour dire : "eh, moi, j'ai fait ceci, j'ai mis X panneaux !", ou que sais-je, c'est dans la responsabilité qui est la nôtre à un mandat donné. Nous n'avons pas de leçons à donner sur ce qui s'est passé. Nous avons à construire l'avenir avec des évolutions de transition énergétique telles que l'évolution du climat, qui a été évoquée, et je n'y reviens pas, sur la gestion de nos ressources financières, par rapport à une difficulté mais en même temps, une opportunité d'un territoire extrêmement attractif, de la valeur de nos fonciers, de sa rareté, et nous y reviendrons tout à l'heure au sujet du PLUi.

Je crois qu'il nous faut aussi être extrêmement humbles sur ces questions et que celles et ceux qui veulent apparaître dans des positionnements soit de pré-campagne électorale, soit de campagne électorale, se trompent de sujet, parce que ce n'est pas à la hauteur de l'événement. Quand je parle de maturité politique de ce Conseil communautaire, quand M. Bouvet, notre directeur général des services, donne des dates, parce que je vous rappelle que nous arrêtons deux documents qui entrent en concertation, qui auront donc aussi à s'adapter à ces concertations, je rappellerai simplement – je le fais sans filet et je vous demanderai de regarder – qu'il y a peu d'agglomérations qui arrêtent des documents de cette qualité, qui engagent, vous l'avez dit les uns et les autres, et nous aurons aussi l'occasion de le dire au sujet du PLUi, des décisions extrêmement importantes, qui vont embarquer toutes les populations, tous les acteurs, qui auront des incidences sur la vie du quotidien, avec des votes en décembre 2019 et en janvier 2020. N'est-ce pas là du courage politique que de ne pas se planquer avant des élections municipales, puisque le Conseil communautaire, contrairement à ce que je souhaiterais, n'est pas désigné en suffrage direct ? Cela, c'est du courage politique ! Et je remercie pour leur

maturité les élus qui prennent ces sujets à bras le corps, n'attendant pas de se planquer derrière avant d'entrer dans un isolement. Et pour ma part, je suis plutôt fier de cette situation. »

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Robert Belliot).

Délibération n° 2 – Commission Grands services publics et cadre de vie – Mobilités et transports – Plan de déplacements urbains (PDU) – Bilan de la concertation – Arrêt du PDU

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération porte sur le plan de déplacements urbains dans sa révision afin que le Conseil communautaire puisse l'arrêter pour le soumettre aux différentes instances avant son approbation, à la fin de l'année 2019. La concomitance de la présentation des trois documents est tout à fait cohérente, parce que l'on pourrait considérer que le plan de déplacements urbains représente le volet relatif à la mobilité du PCAET, et qu'entre urbanisation et déplacements, il existe également de très fortes interactions. Il n'y a en effet pas d'urbanisation sans impact sur les déplacements et inversement.

Dans les années 1960, la France s'était tournée vers le « tout automobile ». C'est ce qu'il convient aujourd'hui d'infléchir collectivement.

Avant de présenter le PDU n° 2, il est utile de rappeler ce qu'avait été le précédent PDU. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) impose à toute agglomération de plus de 100 000 habitants de se doter d'un tel document réglementaire. C'est ce qu'a fait la CARENE en juin 2006 en votant son premier plan de déplacements urbains. Certains, à l'époque, pouvaient considérer cette démarche comme un peu incantatoire, puisqu'il s'agissait d'une liste d'actions, d'ambitions. Mais au-delà de l'obligation réglementaire, c'est bien la dynamique de ce premier PDU qui a permis, entre autres, la réalisation de la première ligne héliYce, le BHNS, et la refonte complète du réseau de la STRAN, pour passer d'une clientèle captive à une clientèle active. Force est de constater que le rendez-vous est respecté, puisque le transport public a vu sa fréquentation passer de 5,7 millions de voyages par an à 9,8 millions de voyages par an dans la période 2012-2018, soit une progression de plus de 71 %.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre et d'amplifier cette dynamique au bénéfice de l'attractivité du territoire, tout en répondant aux enjeux environnementaux.

Pour y parvenir, ce qui se passait en termes de déplacements sur le territoire a d'abord été étudié. En partenariat avec Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique, Cap Atlantique et la CARENE, une étude fine sur la nature des déplacements sur le territoire et au-delà a été menée. Cette étude a révélé quelques données importantes. En premier lieu, 580 000 déplacements quotidiens sont réalisés sur le territoire, avec une part très prépondérante de l'automobile, qui, à elle seule, représente 71 % de ces déplacements journaliers. Si l'on va plus loin dans l'analyse de ces données, pour proposer des actions réalistes, 40 % des déplacements de moins de 1 km sont toujours effectués en automobile et 70 % des déplacements de 1 à 3 km également. Sur ces deux types de déplacements, des actions sont à mener pour que la voiture ne soit pas aussi prépondérante pour des déplacements d'une aussi courte durée. La typologie des déplacements est également intéressante, parce qu'elle fait tomber quelques idées reçues. Si l'on interrogeait la population pour savoir quel est le principal type de déplacement, la réponse serait sans doute majoritairement les trajets entre domicile et travail. Or ce n'est pas le cas, parce qu'ils ne représentent que 21 % des déplacements, contre 22 % pour les loisirs et les visites, donc dans le cadre de la dynamique touristique du territoire, 22 % pour le commerce, 21 % pour les démarches personnelles et de service, 11 % pour les études et 3 % pour des motifs divers.

Une autre révélation importante de cette étude fait également tomber une idée reçue. Lorsque l'on parle de déplacements en dehors du territoire, on pense forcément à l'attractivité de la métropole nantaise. Il y a bien évidemment des déplacements quotidiens qui sont effectués vers Nantes, à raison de 15 000 trajets par jour, mais il y en a 65 000 à l'échelle de la CARENE et de Cap Atlantique, ce qui est bien compréhensible, puisque l'on travaille à l'échelle d'un bassin de vie.

C'est en s'appuyant sur ces données importantes que s'est engagée la réflexion sur la révision du PDU de la CARENE, démarche partenariale et de concertation conduite en lien avec celle du PLUi. Des réunions publiques et des expositions ont été organisées, des lettres d'information diffusées. Tous les documents nécessaires à une concertation ont été élaborés et des échanges réguliers ont été menés avec le Conseil de développement.

Ces éléments amènent à fixer un objectif clair et affirmé : réduire la part modale de l'automobile, surtout pour les déplacements de courte distance, mais sans bannir la voiture du territoire, puisque l'organisation urbaine d'aujourd'hui ne le permettrait pas. Cela mettrait de nombreux habitants face à des difficultés de mobilité. En revanche, utiliser la voiture peut se faire de manière plus « vertueuse », quand on pense par exemple au co-voiturage. On peut considérer qu'à partir de deux personnes dans un véhicule automobile, c'est le début du transport collectif.

Ce nouveau PDU se donne donc un objectif clair : réduire la part modale de l'automobile de 71 à 63 % à l'horizon de 2030. Pour vérifier cette ambition, il faudra refaire une étude sur le grand territoire comme celle qui a été réalisée en 2015 afin de s'assurer si les actions portées par la CARENE sont au rendez-vous. Au regard de la spécificité des déplacements sur de courtes distances, trois modes de déplacement peuvent répondre à cette ambition : le vélo, la marche et le transport public. Il ne s'agit pas de propos incantatoires, mais d'une volonté politique affirmée et réaliste face aux enjeux environnementaux.

Dans une collectivité, un plan de déplacements urbains se travaille à trois échelles. La première est une échelle très large par rapport au territoire, pour se garantir de la mobilité vers de grands générateurs de trafic. C'est le cas avec Paris, à travers les infrastructures ferroviaires et routières. Mais sur des enjeux de cette importance, la démarche est plutôt celle d'un lobbying, pour conserver voire renforcer les liaisons entre ces territoires, qu'à la manœuvre, puisque cela sort du champ de compétences de la CARENE.

Par ailleurs, il est possible d'agir sur le territoire tout en s'intéressant aux territoires voisins, notamment eu égard à la porosité entre Cap Atlantique et la CARENE, qui génère 65 000 déplacements quotidiens. Ce qui a pu être fait sur la ligne 13 représente peu de choses sur le plan des transports publics mais beaucoup sur le plan symbolique, puisque cela a permis de lier des contacts avec l'agglomération voisine de Cap Atlantique dans ce domaine. Comme la fréquentation de cette ligne est au rendez-vous, il est plus facile d'aborder l'avenir avec un certain enthousiasme.

La troisième strate est celle du territoire de la CARENE à proprement parler, à l'échelle des dix communes de la CARENE. Deux axes principaux sont retenus dans le document. Le premier porte sur ce qui tourne autour du transport public, avec la symbolique de la mise en service d'une deuxième ligne héliYce, ce qui nécessitera de s'interroger sur la pertinence du réseau actuel, pour assurer une cohérence. Le deuxième est la politique que va mener la CARENE autour du vélo sur les itinéraires cyclables et à travers le service véLYcéo, qui sera renforcé. La collectivité a acheté 300 vélos supplémentaires pour la nouvelle saison qui s'ouvre et que le record de location de l'année dernière est déjà largement dépassé, puisqu'à ce jour, plus de 850 vélos sont en location de longue durée, preuve de l'adaptabilité des citoyens aux nouveaux modes de déplacement.

Le PDU implique aussi un soutien fort à l'investissement et au tissu économique. La première ligne héliYce représentait un investissement de 54 M€, ce qui laisse entendre ce que représenteront la deuxième ligne et les autres services adossés. C'est aussi un énorme investissement en termes de masse de travail, pour lequel il convient de remercier les services de la CARENE, mais aussi les élus qui ont participé à la construction du PDU ainsi que les communes qu'ils représentent.

Le Président

Les élus qui le souhaitent sont invités à s'exprimer.

Yvon Renevot (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, le plan de déplacements urbains est la deuxième pièce maîtresse d'un ensemble qui doit être le plus cohérent possible : aménagement du territoire, urbanisme, limitation des transports inutiles, réduction de la place et de l'utilisation de la voiture, urgence climatique et impératif environnemental et justice sociale. La nouvelle planification pour les dix prochaines années est tout aussi ambitieuse que les nombreuses actions réalisées dans l'actuel PDU, adopté en 2006 : ligne héliYce, développement des pistes cyclables, mise en location de vélos à assistance électrique, tarification solidaire du transport public.

Le lancement de la révision de l'actuel PDU s'est accompagné de la mise en place de nombreux outils, avec l'objectif d'informer, de favoriser la participation des citoyens, professionnels, techniciens et structures institutionnelles. Le croisement de ces compétences garantit la prise en compte d'un maximum de données.

Autant l'objectif de développement de 4 % de la part du vélo et de 2 % de la marche à pied est réaliste et atteignable, autant nous devrions être plus ambitieux sur l'augmentation de la part du transport en commun, train et bus, pour être au-delà de 2 %. Nous souscrivons pleinement à l'inscription de notre territoire dans les liaisons grande vitesse vers Paris, Lille, Marseille et à un cadencement toutes les heures, tout au long de la journée, entre Nantes et Saint-Nazaire et Le Croisic, et toutes les demi-heures sur la période de pointe de fréquentation.

Les élus communistes et républicains ont souvent porté, dans cette assemblée, l'exaspération des usagers sur les conditions de transport ferroviaire dégradées. Retards, trains annulés, maintenance du matériel insuffisante incitent des salariés à renoncer au train et à utiliser en solo leur véhicule personnel. Notre assemblée devra être exigeante envers l'État et la Région sur les responsabilités de chacun dans les niveaux d'investissement dans les infrastructures et le matériel pour atteindre ses objectifs, afin qu'ils n'en restent pas à la formulation de bonnes intentions.

Nous souscrivons pleinement au projet de création d'une deuxième ligne de bus à haut niveau de service. S'il faut libérer les centres-villes de la voiture, il est possible et souhaitable de libérer d'immenses espaces de stationnement à proximité de nos grandes industries, qui recherchent de nouveaux espaces de développement. Les liaisons domicile – travail en transport collectif vers la zone industrialo-portuaire et la zone de Brais doivent en tout cas être favorisées. L'arrêt à la gare de Saint-André-des-Eaux sur des liaisons vers Le Croisic doit être étudié, plaçant la zone de Brais à huit minutes en train de la gare de Saint-Nazaire. Le vélo reste ensuite le mode adapté pour les trajets pré et post train.

Lors de la concertation, plusieurs participants se sont interrogés sur la mise en place de la gratuité afin que le transport collectif devienne une évidence par rapport à l'utilisation de la voiture. Que l'on soit pour ou contre cette mesure, nous serons tous convoqués, face à l'urgence climatique, à l'amélioration indispensable de l'air dans nos villes, à mettre à l'étude cette question de façon sérieuse. Le plus tôt sera le mieux. La révision de ce plan de déplacements urbains est peut-être une occasion manquée : cette question reste devant nous. La gratuité a un coût, alors parlons-en. Les élus communistes et républicains ont toujours exprimé la nécessité de porter le versement transport payé par les entreprises au taux maximum fixé par la loi, 2 % de la masse salariale, pour ce qui concerne notre collectivité, ayant développé un transport en site propre. Nous soutenons pleinement la formulation de la délibération : "il conviendra", je cite, "d'ajuster le taux du versement transport de manière à mettre en œuvre cette ambition de développement du territoire, de son attractivité, de sa compétitivité et de son cadre de vie".

Les élus communistes et républicains approuveront donc le plan de déplacements urbains arrêté.

Je vous remercie. »

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, pour commencer, je voulais remercier Mme Hameau pour la réponse qu'elle a apportée, que j'ai trouvée en toute sincérité et non dogmatique. Merci pour cette réponse. Pourtant, cela fait partie de mon métier, mais je n'avais pas vu cet angle de compétence en lien avec la nouveauté de cette compétence attendue sur l'air qui s'est ajouté. Je crois que je m'étais permis de vous faire la remarque entre deux Conseils communautaires :

nous avons dû transformer le PCET en PCAET, et nous savons tous que la prochaine étape sera d'ajouter l'eau. Il me semble que cela va passer au PCAEET. En tout cas, je n'avais pas vu les compétences de cette façon.

Dans le cadre de notre plan de déplacements urbains, il est important, là aussi, de suivre plusieurs axes pour mailler au mieux notre territoire, en répondant à la fois aux attentes actuelles des citoyens des dix communes, et de préparer l'avenir en anticipant les besoins, parfois en forçant ou en incitant à la modification de leurs usages. Les axes doivent porter sur les transports collectifs : train, bus ou encore co-voiturage, et sur les transports individuels en mode doux, bien entendu, avec des déplacements à pied, à trottinette, à gyropode ou encore à vélo, électrique ou non. Ces sujets sont différents et ne sont pas simples. Les interlocuteurs sont multiples : État, Région, Département ou encore EPCI voisins. Là aussi, vous l'avez précisé, il me semble, Monsieur le Président. Car notre réflexion doit dépasser le cadre de notre simple territoire de la CARENE. La CARENE, nous y vivons, nous y travaillons, nous partons travailler sur d'autres territoires ou ne faisons qu'y passer, simplement. Sur notre territoire, il est important de mettre l'accent sur le plan vélo, M. Lumeau l'a aussi souligné, mais je préciserai aussi sur la sécurisation des pistes cyclables, de créer un maillage avec l'ensemble des communes de la CARENE. Aujourd'hui, on pense plan vélo à l'intérieur des différentes communes. En tout cas, sur la ville centre, on en parle beaucoup. Mais le maillage inter communes est important. Je pense en particulier à la commune de Saint-André-des-Eaux, où il est risqué, encore, à certains endroits, de venir sur notre ville centre, ou encore à certaines communes de la Brière entre elles, où l'on sait que nos routes, que j'appellerai "routes de campagne", sont vraiment très étroites et où dès lors, les silhouettes de peinture verte ne sont pas suffisantes. Je pense aussi à de nombreux endroits, et je ne prendrai qu'un exemple, qu'a cité M. Bouvet, celui de la zone de Cadréan. Au-delà des engagements déjà pris, il est important, comme je l'ai souligné, d'anticiper les futurs besoins, car c'est en créant des infrastructures urbaines et périurbaines que nous donnerons l'envie de les utiliser et non pas l'inverse.

J'ai cité les pistes cyclables, mais nous avons également, dans notre mallette de prises de décision, le développement des lignes de bus, et là aussi, nous l'avons partiellement vu, et de leurs horaires. Cela a été également souligné par un autre collègue dans cette instance. Les horaires de bus sont encore à améliorer et je pense ici précisément aux lignes qui desservent nos parcs d'activité. Il y a Brais, mais il y a aussi les autres. Pour continuer sur ce volet des transports en commun, il y a un point que je n'ai pas vu et qui m'avait déjà interpellé, c'est la modernisation des bus eux-mêmes. En effet, je trouve anormal que nos bus soient encore au gasoil, même les derniers achetés, et non au gaz naturel.

Je finirai par un point positif, que je voudrais mettre en avant, parce que ce sont des actions que je vais qualifier de cachées. À la CARENE, il existe un certain nombre d'actions et de compétences, notamment une action qui me touche. C'est le souhait des services et l'intervention des services au sein même des entreprises pour parler, pour promouvoir et développer le co-voiturage. Cela existe, et je pense que cela passe aussi par là. C'est-à-dire que de notre côté, nous pourrions faire tous les efforts du monde, mais si les citoyens ne prennent pas le taureau par les cornes et si nos entreprises ne communiquent pas et ne font pas la promotion du co-voiturage, notamment, nous ne pourrions pas y arriver. Ce service de la CARENE qui développe et fait la promotion du co-voiturage, également à travers les sites Internet que nous avons vus, est vraiment notable sur notre territoire.

Monsieur le Président, je vous remercie. »

Le Président

Le rapporteur est invité à reprendre la parole.

Jean-Jacques Lumeau

S'agissant du lien, évoqué par M. Texier, entre les entreprises et les déplacements, il est évident qu'il faut convaincre des donneurs d'ordres de la pertinence de développer des plans de déplacements d'entreprises, les PDE. La difficulté réside dans le fait que le monde économique n'est pas toujours philanthrope et surtout, que le déplacement fait partie de la vie privée du salarié. Comment mobiliser la sphère économique sur ces enjeux ? Certaines viennent frapper à la porte quand ils connaissent des difficultés de déplacements ou de stationnement. La zone industrialo-portuaire en est l'illustration. De ce point de vue, la deuxième ligne héliYce, qui pourrait irriguer le territoire de la CARENE avec une

fréquence plus en adéquation avec les salariés, pourrait permettre, pas à elle seule, bien sûr, de répondre à une partie de cette problématique.

Au sujet de l'énergie des véhicules, on ne fera pas arrêter de circuler les bus qui circulent aujourd'hui pour les remplacer tous. De toute façon, la loi sur la transition énergétique prévoit qu'à l'horizon de 2020, donc demain, la moitié des véhicules achetés devront être aux nouvelles normes – mais il est possible de se fixer un objectif plus ambitieux que celui-là – et qu'à l'horizon de 2025, tous les véhicules achetés devront répondre à la norme. La mise en place de la deuxième ligne héliYce et la restructuration du réseau prendront du temps. Mais les bus seront forcément respectueux du développement durable. Les technologies s'opposent : certains préconisent le gaz, mais c'est toujours un gaz à effet de serre, un gaz fossile. D'autres préfèrent le bus électrique, mais à l'échelle de ce genre de véhicule, on en est toujours à l'expérimentation. Un nouveau bus est testé à Nantes, qui est un bus électrique à effet capacitif, c'est-à-dire qu'il se recharge à chaque arrêt, ce qui lui confère une autonomie de circulation performante. La CARENE se devra en tout cas d'être au rendez-vous sur la partie énergétique des véhicules roulants. Néanmoins, il faut savoir que les bus achetés aujourd'hui ne sont pas les bus diesel d'il y a vingt ans. Ce sont des bus respectant la norme « Euro 6 », dont les consommations sont réduites. C'est une façon de participer à un effort environnemental, même s'il est à améliorer.

Pour ce qui concerne le plan de déplacements à vélo, le Conseil communautaire a voté au mois de février une délibération qui doit permettre à l'agglomération de financer et de générer des aménagements cyclables entre les communes pour mailler le territoire afin de favoriser les déplacements à vélo. Mais l'État ne facilite pas toujours la tâche. Il est en train d'écrire une loi qu'il devrait prochainement présenter au parlement, mais qui est reculée de mois en mois, la LOM, loi d'orientation de la mobilité, qui doit justement promouvoir toutes ces mobilités dites du quotidien : le trajet domicile – travail, le trajet domicile – services... Cette loi peine à voir le jour. Elle pourrait être une incitation à aller plus loin sur ces sujets.

En matière de qualité de l'air, on peut citer un exemple très concret, qui est certes nazairo-nazairien. Avant l'arrivée d'héliYce sur le territoire de la CARENE, 15 000 véhicules par jour circulaient avenue de la République. Les prélèvements d'air effectués par Air Pays-de-la-Loire indiquaient que les seuils de qualité acceptables étaient légèrement dépassés. Le Maire de Saint-Nazaire a longtemps promu le fait que les centres-villes devaient se redensifier et retrouver des habitants. Au-delà des déplacements, héliYce participe à cette ambition, puisqu'aujourd'hui, ce sont un peu moins de 10 000 véhicules par jour. C'est donc beaucoup plus confortable pour les gens qui habitent en rive de l'avenue de la République. Mais c'est surtout une qualité de l'air qui a retrouvé un niveau inférieur aux seuils autorisés. Le transport public participe donc pleinement à améliorer les données en termes d'enjeux environnementaux.

Le Président

Et il défend le pouvoir d'achat.

Jean-Jacques Lumeau

Il a été question d'une nouvelle organisation de la tarification du transport public. Ce sujet est évoqué régulièrement au sein du GART, le Groupement des autorités responsables de transport, et il revient de plus en plus fréquemment, à la veille des prochaines échéances électorales, à savoir les municipales. Il est facile d'aborder ce sujet, parce que pour un élu, annoncer que le transport deviendrait gratuit n'est pas très compliqué. Mais il faut en mesurer toutes les conséquences. Ce qui amène les gens à passer de la voiture au transport public, c'est la qualité de service. Si l'on met en place la gratuité des bus mais qu'au lieu d'avoir un bus toutes les dix minutes, on a un bus toutes les quarante minutes, il est peu probable que la gratuité fera monter les gens dans les bus. La gratuité a un coût, non pas pour l'utilisateur, mais en termes de transport public. Sur le territoire de la CARENE comme sur beaucoup d'autres territoires, l'utilisateur paie entre 20 et 25 % du coût du transport qu'il utilise. Si demain, la gratuité était mise en place sur le territoire de la CARENE, elle ne ferait que cela : ce serait la seule action du plan de déplacements urbains. Par conséquent, tous les projets compris dans celui-ci et que le Conseil communautaire sera appelé à voter ce soir seraient remis dans un tiroir. La gratuité a des effets nocifs : il faut porter la charge de la perte de recettes, mais il faut aussi assumer, parce que c'est un changement de régime fiscal, dès lors que le service devient non commercial, ce qui interdit de récupérer la TVA sur tout ce qui concerne le transport public. Si, à la CARENE, la décision de mettre en place la gratuité était prise, il

faudrait augmenter le versement transport pour pouvoir financer la perte de recettes avant d'envisager tout développement de nouvelles offres de transport. Ce débat s'instaurera peut-être dans la campagne des élections municipales, mais il devra s'instaurer avec la véracité des chiffres et des conséquences engendrées par une telle décision. J'y fortement opposé, parce que pour que la part modale de la voiture soit moins prépondérante, il faut se donner les moyens de cette ambition politique. Cela ne passera pas par la gratuité du transport public mais plutôt par son développement.

Le Président

Cela n'empêche pas de développer, comme cela a été fait, et peut-être de réadapter les tarifications sociales, dans une visée de solidarité. Des propositions ont été faites et sont en réflexion sur le jeune public, notamment pour l'amener à avoir des réflexes d'utilisation des transports en commun plus importants que les adultes, mais aussi sur les personnes qui ont un faible pouvoir d'achat ou sur les publics en très grande fragilité.

Pour conclure sur le sujet, j'indique que certaines choses ne se voient pas, dans le fonctionnement de l'équipe d'un Conseil communautaire, et qu'il convient de saluer le travail réalisé par l'Agence d'urbanisme, qui est composée de techniciens, mais aussi d'élus. Depuis des mois, elle a enregistré des adhésions qui vont du Pays de Redon au Pays de Pornic. Cap Atlantique, le Pays de Pontchâteau, Savenay en sont membres, bien entendu. C'est la preuve que l'agglomération nazairienne joue pleinement son rôle de centralité, depuis le barrage d'Arzal à Redon. Un chiffre peut étonner. L'idée est largement répandue que le nombre de déplacements entre Nantes et l'agglomération de Saint-Nazaire est plus important qu'entre Saint-Nazaire et Cap Atlantique, et notamment Guérande. La CARENE et Cap Atlantique entretiennent des rapports étroits en vue de chercher à améliorer cette relation en termes de transport. Certains élus d'extrême-droite appellent à un renfermement des villes sur elles-mêmes, l'agglomération étant déjà pour eux « insultante ». J'assume une vision contraire, qui est très partagée au sein du Conseil communautaire, au-delà des appartenances politiques : le terrain le plus adapté doit être élargi en termes de transport. La ligne 13, inaugurée en juin 2017, remporte un succès et rend donc un service auprès des populations. Ces partenariats et ces organisations doivent être accélérés pour être plus pertinents et plus efficaces et ainsi, permettre de laisser la voiture au garage. C'est bon pour la planète, mais c'est aussi la réalité d'une défense de pouvoir d'achat. Lorsque l'on peut lier transition énergétique, écologie et gain économique, le succès est garanti.

Le Conseil communautaire est invité à tirer le bilan de la concertation, tel que détaillé dans le document annexe, à arrêter le plan de déplacements urbains et à autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités administratives préalables à son approbation : saisine des personnes publiques associées, organisation d'une enquête publique...

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) – Bilan de la concertation préalable

Sylvie Cauchie

Les délibérations 3 et 4 portent sur le PLUi. Le 15 décembre 2015, la majorité des conseillers communautaires ont voté l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. À cette occasion, des modalités de concertation adaptées au territoire et aux objectifs locaux ont été définies pour permettre d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration de ce projet, les habitants, les associations locales et les personnes concernées. Les moyens de concertation et d'information prévus par cette délibération initiale ont été mis en œuvre, et même au-delà de ce qui avait été annoncé. Des outils complémentaires sont venus renforcer cette concertation. L'animation de la démarche de concertation autour de ce projet a été assurée par Aire publique.

Pour assurer une concertation continue et informer le public, divers supports ont été mis en place. Une exposition pédagogique en six panneaux s'est tenue à la CARENE et dans les dix communes du 6 mars au 6 juin 2018. Les

services ont réalisé trois lettres d'information permettant de favoriser la compréhension de la démarche et de faire émerger les points forts du projet. De nombreux articles ont été rédigés et communiqués dans la presse locale ainsi que dans les journaux municipaux et dans celui de la CARENE. Ce sont en tout 87 articles qui sont parus. Un site Internet propre au PLUi a été créé, dont l'objectif était de retrouver l'ensemble des avancées du projet et des divers temps d'échange avec les élus. Des permanences sur les marchés ont été organisées, ainsi que lors d'une foire exposition sur 4 dates et lieux différents. Deux vidéos ont été mises à disposition sur le site dédié au PLUi dans le but de présenter la démarche de ce document d'urbanisme au travers de la présentation des phases de diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Enfin, divers flyers, affiches et supports numériques ont été élaborés afin d'annoncer les divers temps d'échange.

Des temps de partage et de contribution ont été organisés sur l'ensemble du territoire à l'occasion des différentes phases d'élaboration du document. Le premier temps d'échange a été celui des universités du PLUi, les 29 et 30 septembre 2016, réunissant l'ensemble des élus des communes membres de la CARENE, les personnes publiques associées, le bureau du Conseil de développement et les techniciens des communes, de la CARENE et de l'Agence de développement durable de la région nazairienne. L'objectif de ces deux journées était de partager le diagnostic du territoire et d'esquisser de premières orientations pour l'avenir. Une approche complémentaire dite « sensible » sur la thématique « paysage » a été menée par le Conseil de développement de la CARENE. Les avancées du projet ont été partagées lors de neuf réunions publiques à chaque phase importante de l'élaboration du document, en l'occurrence au stade du diagnostic, au stade du PADD et au stade de la traduction réglementaire. Les acteurs locaux et les associations ont été impliqués lors de deux forums, qui ont permis également d'aborder les démarches conjointes menées sur les plans sectoriels de la CARENE (PDU, PCAET, schéma d'accueil des entreprises), et les associations agréées ont été consultées à leur demande. Par ailleurs, chacun a pu s'exprimer au moyen d'un mur d'expression et de cartes participatives mis à disposition sur le site Internet dédié au PLUi pour alimenter les phases du diagnostic et du PADD. Un registre de concertation a été mis à la disposition du public dans chaque commune ainsi qu'au siège de la CARENE. De nombreux courriers sont parvenus en parallèle dans les communes et à la CARENE ainsi que des e-mails sur la messagerie dédiée au PLUi. Enfin, une boîte de concertation a été mise à disposition, qui a permis de recueillir 22 contributions lors des réunions publiques provenant de participants ne souhaitant pas s'exprimer publiquement.

Sur les 144 requêtes individuelles reçues à la CARENE ou dans les communes, 89 % relèvent de demandes de constructibilité, ce qui était prévisible. Le reste porte sur des modifications réglementaires au sein d'une zone, de changement de destination ou d'erreurs matérielles. Par ailleurs, les habitants ont exprimé des interrogations lors des divers événements de concertation au cours desquels les élus ont pu apporter directement des réponses sur les choix opérés au sein du PLUi, que ce soit en termes d'orientation politique dans le PADD ou de réglementation sur le plan de zonage, avec les règles associées à chaque type de zone.

En synthèse, on peut dire que les moyens de concertation et d'information déclinés ont garanti la transparence de la démarche et ont permis aux habitants et aux acteurs du territoire de formuler des observations en connaissance de cause grâce à une information diffusée régulièrement. L'élaboration du projet de PLUi s'est appuyée sur les nombreuses contributions, observations ou suggestions émises pendant toute la phase de concertation. Les questionnements et avis exprimés mettent en exergue la réelle volonté des habitants et des acteurs locaux de comprendre ce nouveau document et leur souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et d'un développement équilibré du territoire. Ainsi, les thématiques relatives à l'environnement, à la consommation d'espace, à l'habitat, à l'économie, aux mobilités et aux modalités d'élaboration du PLUi et de concertation ont été des sujets majeurs au fil des différentes rencontres de concertation et ont été portées au débat au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, les contributeurs étant désireux d'avoir des informations et de s'exprimer sur les notions de protection des espaces naturels et agricoles, de la prise en compte des risques, qu'ils soient naturels ou technologiques, des modes de déplacements doux, de l'équilibre entre les centralités et les zones rurales notamment sur le commerce, du développement de l'activité économique et de l'encadrement du projet en termes de constructibilité. De plus, la CARENE a pu s'approprier les préoccupations et les besoins des habitants et des acteurs, et éclairer les choix opérés. Ainsi, tout au long des différentes étapes d'élaboration (diagnostic, orientations du PADD, élaboration des règles et contenu des orientations d'aménagement et de programmation), cela a permis de faire évoluer le projet du PLUi lorsque cela n'entraîne pas en contradiction avec le cadre normatif en vigueur ou avec les orientations stratégiques du territoire et ses ambitions pour aboutir au projet proposé à l'arrêt.

Il convient ce soir d'arrêter le bilan de la concertation préalablement à l'arrêt du projet du PLUi. C'est en cet état que le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le bilan de la concertation et donc, à constater que la procédure de concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015. Il convient également d'arrêter le bilan de la concertation préalable à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur la base des éléments de la présente délibération et de son bilan annexe.

Les étapes restantes sont celles de la concertation avec les personnes publiques associées, de l'enquête publique, qui se déroulera de la mi-août à la fin septembre, et de l'adoption du document en fin d'année 2019 ou en début d'année 2020.

Je salue le travail réalisé par les services de la CARENE et ceux des communes ainsi que par l'ADDRN. La forte mobilisation des élus, adjoints à l'urbanisme ou maires, pendant tout le temps de l'élaboration de ce projet de PLUi est également à souligner.

Le Président

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- constate que la procédure de concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015 ;
- arrête le bilan de la concertation préalable à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, sur la base des éléments de la présente délibération et du bilan annexé à la présente délibération ;
- autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Robert Belliot).

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) – Arrêt du projet

Alain Michelot

Le PLUi doit prendre en compte l'arrêt du PCAET et celui du PDU.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est le document stratégique de planification élaboré pour la première fois à l'échelle des dix communes de la CARENE. L'arrêt du PLUi marque une étape importante dans la procédure d'élaboration dont les grandes phases, depuis le transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme à l'agglomération, en novembre 2015, sont exposées ci-après.

S'agissant des grandes étapes de procédure, par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi sur l'intégralité du territoire de la CARENE et a défini les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette même délibération a fixé les objectifs poursuivis par le document dans les différents domaines (habitat, développement économique, tourisme, mobilités, prévention des risques naturels et technologiques, environnement, transition énergétique, etc.) avec un souci constant d'équilibre entre toutes ces composantes, de maîtrise de la consommation foncière, d'optimisation du tissu urbain, d'identification et de valorisation de la trame verte et bleue, de respect de la loi Littoral pour les communes concernées, de valorisation du patrimoine et de traduction des identités communales.

La réalisation du dossier de PLUi répondant à ces objectifs a été confiée à l'Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN). Le bureau d'études Ecovia a en parallèle été missionné pour réaliser l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et la réflexion sur la trame verte et bleue. Par ailleurs, un travail sur le patrimoine bâti a été effectué par le CAUE 44. Enfin, la CARENE a été accompagnée tout au long du processus par Adamas, avocat spécialiste missionné pour assurer la sécurité juridique du document.

Les enjeux dégagés par la première phase de diagnostic du territoire et d'état initial de l'environnement ont permis à l'agglomération de fixer les grandes orientations de son projet d'aménagement et de développement durable, par lequel elle affirme son attractivité, dans le respect des identités qui la composent, au travers de trois grands défis : le défi du rayonnement et des coopérations, le défi de l'attractivité par le cadre de vie et le défi de l'équilibre et de la solidarité.

Les grandes orientations du PADD ont été débattues au sein des différents Conseils municipaux en septembre 2017, puis en Conseil communautaire le 3 octobre 2017. Les orientations de PADD ont ensuite été traduites dans les autres pièces du PLUi par des orientations d'aménagement et de programmation, le zonage et les réglementations ainsi que les annexes. En décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé d'opter pour l'intégration, dans le PLUi, du nouveau contenu réglementaire issu du décret du 28 décembre 2015, considérant que les enjeux du territoire et les orientations à mettre en œuvre trouveraient une meilleure traduction à travers l'utilisation de ces nouvelles dispositions. Au cours de l'année 2018, les différentes pièces qui composent le PLUi ont été constituées en association les communes et les partenaires publics.

L'élaboration du PLUi a été menée par la CARENE en étroite collaboration avec les maires, les adjoints à l'urbanisme et les services compétents de chaque commune. Ce processus collaboratif a été précisé dès l'engagement du PLUi par une charte de gouvernance signée entre le Président et tous les maires, avec pour objectif une construction collective de l'aménagement du territoire, dans le respect des identités communales. Il s'est organisé autour de plusieurs instances politiques. Un comité de pilotage composé de tous les maires s'est réuni à toutes les grandes étapes d'avancement et d'arbitrage du PLUi, et un comité de suivi, composé de l'ensemble des adjoints à l'urbanisme et de leur binôme technique, a assuré le suivi opérationnel du document et a été force de proposition tout au long du processus. Il s'est réuni 33 fois depuis le début de la démarche. Ces comités ont été appuyés par des instances techniques impliquant l'ensemble des services urbanisme des dix communes ainsi que les directions de la CARENE afin de faire le lien avec les différentes politiques publiques dans ce document transversal.

Les personnes publiques associées ont été associées tout au long de la procédure et ont contribué au processus d'élaboration du document à ses différents stades d'avancement. Leurs contributions individuelles et/ou collectives ont permis d'enrichir ou d'amender le projet. Des réunions de travail thématiques ont été organisées de manière régulière ou ponctuelle, en fonction des besoins, avec les grands acteurs du territoire : la DDTM, la DREAL, le Grand Port maritime, la profession agricole, le PNRB, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire... Ce processus, accompagné et nourri par une concertation publique dont le bilan qui a été tiré a permis de construire un document partagé.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal est conforme à l'article L. 151-2 du code de l'urbanisme, qui en détaille le contenu. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le rapport de présentation est principalement composé d'un diagnostic qui permet d'identifier les spécificités, atouts, faiblesses et enjeux du territoire dans les différents domaines, la justification des choix retenus pour établir le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, un état initial de l'environnement ainsi qu'une analyse des incidences environnementales du projet. Il expose également l'articulation du PLUi avec les autres plans et programmations et définit des indicateurs de suivi dans le temps.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de préservation des espaces et des continuités écologiques. Il fixe notamment des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Les orientations du PADD, débattues en octobre 2017, n'ont pas évolué depuis lors.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) comprennent, en cohérence avec le PADD, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements. Elles permettent de donner une vision synthétique et schématique des intentions d'aménagement de la collectivité sur les principaux sites de projets. Le PLUi prévoit 55 OAP dans des secteurs d'aménagement, dont treize en extension (zones 1AU et 2AU).

L'OAP trame verte et bleue est une orientation thématique sur la trame verte et bleue du territoire. Elle constitue une des nouveautés de ce PLUi. Elle présente les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques et fixe les principes à respecter et les objectifs à atteindre pour les préserver.

Enfin, s'agissant de la traduction réglementaire (zonage et règlement), le règlement fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il délimite les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) et les zones naturelles (N) ou agricoles et forestières (A) à protéger. La CARENE a fait le choix d'appliquer le contenu modernisé du règlement au PLUi, qui est désormais organisé en trois chapitres qui répondent chacun à une question : où puis-je construire ? Comment construire en prenant en compte mon environnement ? Comment est-ce que je me raccorde aux réseaux ? Pour chacune des 92 zones et sous-zones du règlement, des objectifs spécifiques sont déclinés (destinations et sous-destinations autorisées, implantation, hauteur, espaces verts...) Des éléments complémentaires sont identifiés sur les plans de zonage, pour lesquels des règles sont définies.

Enfin, les annexes regroupent les documents à caractère réglementaire ou informatif qu'il est nécessaire d'intégrer au PLUi : périmètres opérationnels, réseaux, plans de prévention des risques d'inondation et de submersion marine, des risques technologiques, cahiers de prescriptions, de recommandations, plan des servitudes, voies bruyantes, règlements locaux de publicité existants... L'attention est attirée sur une annexe vide à ce jour pour signaler que des délibérations ont vocation à être prises en accompagnement du PLUi au moment de son approbation et à être annexées au document. Un droit de préemption urbain intercommunal sera instauré sur l'ensemble des zones U et AU du PLUi. Il pourra être délégué en tout ou partie, à une ou des communes qui en feraient la demande, comme c'est déjà le cas actuellement.

En conclusion, après plus de trois années d'études, de réunions de travail avec les communes et les personnes publiques associées, de concertation avec la population et les acteurs du territoire, après que le projet politique d'aménagement et de développement durable a été débattu, après que le dossier de PLUi, dans toutes ses composantes, a été constitué, après que le bilan de la concertation a été tiré, le projet de PLUi tel que dressé dans son intégralité préalablement à la présente séance et accompagné d'une note de synthèse exposant le contenu du document dans ses grandes lignes peut être arrêté en l'état.

À la suite de l'arrêt du projet s'ouvrira une phase administrative de partage du PLUi avec les partenaires institutionnels, qui auront à émettre un avis dans un délai de trois mois. Puis, la population pourra consulter le document et s'exprimer durant la phase d'enquête publique, envisagée du 20 août au 20 septembre 2019. Les communes seront officiellement sollicitées pour émettre un avis sur le projet de document en conseil municipal.

Le Conseil communautaire peut donc être appelé à délibérer pour arrêter le projet de PLUi.

Je m'associe à Sylvie Cauchie pour féliciter l'ensemble des services de la CARENE et des communes ainsi que l'ensemble des maires et adjoints à l'urbanisme, qui ont participé à 98 % à l'ensemble des comités de suivi.

Le Président

Le débat sur le document du PLUi est ouvert.

Laurianne Deniaud

« Monsieur le Président, chers collègues, cette soirée est sans aucun doute un moment clé pour l'avenir de notre territoire. Le plan local d'urbanisme intercommunal, c'est une vision, un choix politique. C'est un document juridique de

portée générale, un document réglementaire qui régit l'urbanisme de notre territoire. C'est aussi un document de planification urbaine. Le PLUi, c'est une démarche partagée avec les élus de nos dix communes, trois ans de travail, beaucoup, beaucoup de travail. J'ai pour ma part pris beaucoup de plaisir à participer, avec mes collègues adjoints à l'urbanisme, au comité de suivi, piloté politiquement par Alain Michelot et Sylvie Cauchie en ce qui concerne les questions de concertation. Je crois que nous avons beaucoup appris mutuellement de nos pratiques locales pour pouvoir faire projet de territoire ensemble. Je tiens aussi à saluer le travail exemplaire des techniciens de la CARENE, de nos villes et de l'agence d'urbanisme.

Le PLUi, c'est une construction pour accompagner le dynamisme de notre territoire, mais aussi pour préparer les changements à venir. Chaque génération politique a cette responsabilité : dépasser les intérêts individuels pour tracer un dessein collectif. Et nous ne sommes pas dans une situation ordinaire, le Président l'a largement évoqué en introduction de séance. En 2019, l'urgence écologique nous commande, elle nous oblige, parce que nous sommes dans une situation de péril inédit. Selon les experts, comme l'a rappelé Sarah Trichet-Allaire, nous sommes à la sixième extinction de masse des espèces. Il s'agit d'un demi-million à un million d'espèces qui seraient menacées d'extinction sur les huit millions d'espèces présentes sur la planète bleue. Il s'agit de la première extinction d'espèces liée à l'activité humaine, à l'utilisation, l'usage des terres, à la pollution et au développement des espèces invasives. Ce n'est pas une question lointaine, une question qui se traiterait simplement dans les sommets internationaux ou qui serait réservée aux associations d'écolos. C'est une urgence pour tous les responsables et partout, parce qu'il nous reste dix ans, dix ans pour contenir le réchauffement climatique, dix ans pour agir avant que le changement climatique, qui est déjà largement engagé, ne devienne irréversible et incontrôlable pour l'humanité. Ce qui se joue, ce n'est pas simplement la construction d'un monde souhaitable ou désirable pour les générations futures. Il s'agit de savoir si les décisions que nous prenons à chaque niveau de responsabilité où nous nous situons, les uns et les autres, laisseront un monde possible, encore vivable, pour nos enfants.

Alors, ce PLUi qui nous est présenté ce soir s'engage et nous engage collectivement, parce que nous décidons d'économiser l'espace et de préserver des espaces naturels, avec un effort de constructibilité de 60 % en renouvellement urbain. Je sais que cette question peut faire débat, qu'il est moins coûteux, économiquement, d'étaler nos campagnes, parce que le foncier est moins cher, qu'il n'y a pas de coûts de démolition ou de dépollution, parce que cela peut aussi sembler, à premier œil, plus confortable. Nous choisissons aussi de préserver nos espaces agricoles. Nous limitons aussi le développement de modèles commerciaux consommateurs d'espace en encadrant l'implantation de nouvelles enseignes dans nos zones commerciales. Nous choisissons de renforcer la proximité partout sur nos territoires et donc, nous économisons des déplacements consommateurs de carbone. C'est la mixité des espaces, la ville du quart d'heure. C'est aussi la servitude du logement social, parce que pour pouvoir faire l'écologie, il faut que l'effort social soit partagé par tous, que les habitants de notre territoire puissent habiter dans chacune des centralités de nos communes. C'est une priorité pour être juste socialement, responsable écologiquement, et en la matière, la commune de Saint-Nazaire s'engage pleinement. Permettez-moi de regretter que le niveau de cet engagement ne soit pas totalement partagé par toute la zone littorale dans notre plan local d'urbanisme intercommunal.

Nous décidons enfin de faire toute sa place à l'écologie urbaine : circulation du vivant, avec la trame verte et bleue, coefficient de biotope, avec un taux de végétalisation, une limitation de l'imperméabilisation de nos sols, repérage des arbres patrimoniaux remarquables significatifs, sur l'exemple de ce qui a déjà été largement engagé sur la ville de Pornichet et que le territoire nazairien a décidé de poursuivre avec la mise en place d'un protocole pour protéger les arbres, y compris sur les parcelles privées.

Ce plan local d'urbanisme intercommunal nous engage donc, mais il nous faudra, demain, aller encore beaucoup plus loin, tous ensemble, le faire vivre, le transformer en véritable projet de territoire partagé par tous les acteurs – les citoyens, en premier lieu, les acteurs économiques de l'industrie, du tertiaire et du monde agricole, mais aussi les constructeurs de la ville –, passer du règlement ou du zonage pour faire projet de trame verte et bleue, de l'expérimentation du coefficient de biotope à sa pérennisation, du repérage des arbres sur une zone au repérage des arbres à conserver sur l'ensemble de notre territoire. Déploiement d'une politique de peuplement et donc, d'une politique foncière encore plus volontariste pour permettre aux ménages de se loger partout, quel que soit leur portefeuille, au cœur des proximités, développement, innovation, nouveaux modes d'habiter, nouveaux modes constructifs, utilisation de

matériaux bio-sourcés et mise en œuvre, demain, de la RT 2020 sont quelques-unes des questions qui sont devant nous et sur lesquelles nous devons travailler tous ensemble. »

Marie-Christine Delahaie (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe des élus communistes et républicains tient à souligner la qualité des documents élaborés, la qualité de la concertation réalisée ainsi que l'implication indispensable des communes dans l'élaboration du PLUi.

Mon propos sera centré sur un aspect essentiel, bien identifié dans les documents : le socle industriel de notre agglomération. Nous partageons l'objectif, je cite, de "conforter et développer notre socle industriel portuaire et permettre l'émergence de nouvelles filières innovantes, dont celle des énergies marines renouvelables". En effet, le dynamisme de notre agglomération est essentiellement porté par nos grands sites industriels ainsi que par le Grand Port maritime, qui est, comme l'indiquent les documents, le premier aménageur économique du territoire et un acteur central de l'accueil des entreprises. L'emploi, dans notre agglomération, est majoritairement porté par ce secteur : 14 000 emplois salariés industriels, soit près d'un tiers du total de l'emploi privé. De 2007 à 2014, l'emploi industriel aura augmenté de 5 %. Il est donc essentiel que notre projet de PLU prenne en compte ce secteur, qui est et sera pour longtemps encore le véritable moteur du développement de notre territoire.

Le projet de PLUi souligne cet enjeu majeur, tout d'abord en analysant les espaces disponibles dans les différentes zones d'activité, dont Montoir Cadréan, Altitude, à Trignac, la zone de Brais, à Saint-Nazaire, les Six Croix, à Donges et la zone de la Providence, à Montoir-de-Bretagne, en cours de réalisation. Il faut porter une grande attention au fait qu'il y a tension dans ce domaine. Il y a actuellement cinq ans estimés de disponibilité foncière pour de nouvelles implantations. Le Grand Port maritime dispose, lui, des deux tiers de la ressource foncière disponible dans les trois ans à venir. Ensuite, le projet de PLUi souligne que les pollutions atmosphériques se concentrent sur le secteur de Saint-Nazaire Est, Montoir et Donges. Même si les émissions polluantes du secteur industriel sont en diminution depuis 2008, il est tout à fait justifié que nous affirmions notre volonté, je cite, de "contrôler et maîtriser l'implantation de nouvelles activités potentiellement polluantes". Car nous savons bien, aujourd'hui, qu'il faut remettre en cause une croissance et une industrie basées uniquement sur les seuls intérêts financiers. Le développement de nouvelles formes de production, de l'éco-conception à l'économie circulaire, est une absolue nécessité pour répondre aux enjeux du changement climatique. Pour cela, notre pays doit accorder beaucoup de place à la recherche, à l'innovation, au développement des technologies et à une industrie respectueuse de son contexte social et environnemental. Une organisation syndicale de la métallurgie résume bien cet enjeu : "nous devons réorienter en profondeur notre appareil productif pour à la fois y intégrer les technologies écologiquement les plus performantes, être en mesure de réparer les dégâts déjà causés par notre activité et éventuellement, arrêter certaines productions très polluantes, ne répondant pas ou plus aux besoins". Fin de citation.

Nous avons pour cela besoin de vraies politiques publiques dans la durée, coordonnées du local au mondial, s'appuyant sur de grands services publics intégrés. L'ambition progressiste d'accorder de nouveaux droits d'intervention et de regard pour les salariés, les citoyens et les élus sur les stratégies des entreprises est, de fait, une nécessité démocratique majeure. L'industrie n'est pas le problème, c'est la solution, car la novation industrielle, au XXI^e siècle, sera écologique ou ne sera pas. Nous avons l'ambition d'assurer le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles afin de satisfaire les besoins essentiels des populations.

Je vous remercie de votre attention. »

Pascale Hameau (au nom du groupe Alternatives écologistes et sociales)

« Je vais m'exprimer également au nom du groupe Écologie citoyenne et sociale, une expression politique qui peut sembler étrange, parfois, mais qui est nécessaire à la vie de notre démocratie. Il faut des expressions politiques diverses pour faire vivre notre démocratie. C'est pourquoi il est important aussi que différents groupes politiques s'expriment, y compris dans cette assemblée. Je voulais juste le préciser.

Un avis sur le PLUi... Je vais reprendre les arguments qui ont été donnés, d'autres peut-être non, pour dire d'abord qu'effectivement, c'est une première, pour notre agglomération, de construire un PLUi, qui a nécessité des échanges, du consensus, de l'écoute mutuelle. Et en cela, je trouve que c'est assez remarquable, il faut le souligner. Remarquable du point de vue des élus, mais remarquable aussi du point de vue des services, qui ont dû travailler ensemble et travailler longuement. C'est remarquable, et je rejoins en cela le Président de notre agglomération, qui dit qu'il est important d'avoir voté ce PLUi dans ce mandat alors que nous ne nous y étions pas engagés en début de mandat. C'est important aussi parce que c'est un document qui est voté avec et en même temps que notre plan climat et notre PDU, ce qui n'est pas le cas partout. C'est même rarement le cas que l'on puisse voter ces trois documents simultanément et cela a un vrai sens politique, là aussi. Je pense qu'il faut le souligner, parce que la cohérence de ces trois documents, c'est ce qui inscrit notre politique durablement et en cohérence pour notre territoire. On accuse souvent les élus d'avoir des visions à courte vue, à courte durée, souvent sur la durée d'un mandat, en fait. Eh bien, ces documents vont au-delà de la durée d'un mandat et je pense qu'ils inscrivent vraiment l'avenir de notre territoire à long terme, et nous pouvons aussi en être fiers, je crois.

Quelles sont les avancées du PLUi ? Selon nous, il y en a plusieurs et nous voulions les souligner. C'est l'effort de densification, puisqu'effectivement, réduire l'extension urbaine ou la consommation d'espace, cela nécessite de renforcer les centralités et cela nécessite de densifier davantage. Et vous le savez, nous avons parfois du mal à faire accepter cette notion de densité. Cela ne veut pas dire que l'on arrête de végétaliser les villes, par exemple. Cela ne s'oppose pas. Simplement, si l'on ne veut plus étaler, il faut effectivement accepter plus de densification pour offrir toujours du logement à nos habitants. Et cela, c'est un effort à faire et une volupté à partager, que nous, en tout cas, élus écologistes, nous partageons. Nous avons également souligné une avancée, dans ce PLUi sur certaines OAP. L'OAP de la trame verte et bleue a été citée. C'est une véritable avancée et nous espérons qu'elle sera appliquée au plus vite, parce qu'il n'est pas simple de traduire une trame verte et bleue sur notre territoire, voire au-delà de notre territoire. En effet, qu'est-ce que la trame verte et bleue ? C'est un corridor écologique qui permet le maintien de la biodiversité. C'est sa fonction première et cela va évidemment bien au-delà de notre agglomération. Le protocole de protection de l'arbre est aussi une avancée que nous soulignons. Ce ne sera pas simple, puisque nous maîtrisons les arbres du domaine public, mais nous ne maîtrisons pas toujours les arbres qui sont sur le domaine privé. Et là encore, il est de la responsabilité de tous d'accepter ce protocole de protection de l'arbre. C'est-à-dire que l'on n'abat pas un arbre qui nous gêne, qui bouche un peu la vue sur mer ou qui nous empêche de construire notre cabanon. Et il y a d'autres avancées sur de nouvelles exigences dans nos permis de construire : le coefficient surfacique de biotope, cela semble être du jargon, mais c'est très concret. C'est le pourcentage que l'on garde en surface végétalisée sur un terrain aménagé. C'est très concret, c'est exigeant et c'est une avancée. Produire de l'énergie renouvelable sur les bâtiments de plus de 1 500 m² dans nos zones d'activité, c'est une nouvelle exigence et c'est une avancée.

Donc pour nous, nous avons pris un engagement fort sur notre territoire. Il n'est sans doute pas suffisant, puisque le défi est important, mais c'est une avancée qu'il faut remarquer, que nous soulignons. Je reprendrai simplement les propos de Sarah Trichet-Allaire, dont je ne doute ni de la sincérité, ni de l'engagement, et non pas du calcul politique, je ne le pense pas. Simplement, je reprendrai ses propos sur les moyens qui sont nécessaires parce que faire ces choix politiques nécessite des moyens, des moyens humains et des moyens financiers. Et je crois qu'effectivement, il faut aussi en être conscient et il faut le souligner : pour mettre en place ces politiques, il faudra de nouvelles compétences, de nouveaux moyens, que nous pouvons assumer. Ce sont certes des moyens publics, mais qui sont affichés pour une politique publique responsable et durable. Mettre en place un réseau de chaleur nécessite des compétences, des moyens humains, des moyens financiers. Mettre en place un PLUi exigeant nécessite tout autant des moyens financiers et humains.

Je vous remercie, et nous voterons bien sûr pour ce PLUi. »

Le Président

« Un tout petit mot avec une pointe d'humour, Madame Hameau. Quand vous dites que nous maîtrisons les arbres sur l'espace public, je le dis sans aucune agressivité au regard de la qualité de nos services, mais nous avons encore quelques efforts à faire au regard de l'actualité récente ».

Éric Provost (au nom du groupe des élus socialistes et divers gauche)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, avec les élus du groupe PS et divers gauche de la CARENE, je voulais saluer et remercier les maires des dix communes. Je ne sais pas si c'est possible, mais j'avais envie de le faire, parce que bien sûr, l'engagement des élus communautaires et municipaux, dont je suis, et des équipes techniques, a été total, mais tout de même, ce PLUi n'était ni dans les engagements ni dans les programmes d'aucune des têtes de liste. Quand on sait ce que représentent le droit des sols et l'urbanisme dans la gouvernance communale, dans le rapport aux citoyens, dans l'exercice de la fonction de maire, vous avez pris des risques, vous avez assumé le portage politique indispensable et vous vous êtes mis au service du projet commun, considérant que l'intérêt général et supérieur de chacun de vos habitants serait mieux servi dans une approche intercommunale. Au final, c'est le territoire tout entier de l'agglomération qui s'enrichit des atouts et de la diversité de toutes ses composantes communales, qui bénéficie de la dynamique collective, qui se trouve renforcé pour agir et mobiliser par exemple des soutiens de l'État, des collectivités régionale et départementale pour nos projets ou encore, pour initier les coopérations indispensables avec les territoires voisins.

Je voudrais ensuite souligner le changement de cap que nous opérons. La transition est effectivement engagée. Les trois documents stratégiques expriment une prise de conscience, une nouvelle vision, une ambition que l'on sentait émergente, en construction, dans les plans qui ont précédé. Ils intègrent ce que nous estimons pouvoir faire à ce jour, ce que nous estimons acceptable pour nos concitoyens, nos acteurs économiques et sociaux, ce que le réglementaire peut porter. Je pense notamment, pour le PCAET, au fait de consommer moins une énergie plus propre et plus renouvelable, pour le PDU, de favoriser des mobilités actives et collectives et pour le PLUi, de se développer dans la ville constituée, ce qui signifie être plus sobre dans la consommation foncière et donc, après le PEAN d'hier, voir le retour à l'agriculture de surface dite "AU" et ainsi, encourager la préservation des espaces agricoles et naturels au service de la biodiversité et du cadre de vie, le rétablissement des continuités écologiques, la protection des habitats au travers des trames vertes et bleues, des programmes d'actions ambitieux pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Enfin, je voudrais évoquer le chemin qui reste à parcourir pour engager définitivement cette transition. Ces documents réglementaires offrent un cadre à la transition écologique et énergétique dans laquelle nous nous engageons désormais. Ils donnent aux nouvelles équipes qui s'installeront dans un an les outils opérationnels indispensables pour gérer l'urbanisme, le droit des sols, les déplacements, la question énergétique. Mais ils ne feront pas tout. Les nouvelles équipes devront très vite préparer l'étape suivante, celle de la consolidation d'une approche encore plus intégrée des enjeux du territoire et des solutions que nous devons mettre en œuvre à l'échelle locale. Je dis "locale", car c'est bien là que les choses vont se jouer pour à la fois relever les défis sociétaux et environnementaux et prendre en considération les attentes de nos concitoyens. Malheureusement, les grands sommets internationaux, les études scientifiques, le système médiatique, l'action ou trop souvent, l'inertie des États sont porteurs d'alertes, de prises de conscience, mais le changement réel et acceptable viendra de nos territoires.

Oui, dès demain, il nous faut aller plus loin que ce que le réglementaire porte ou impose aujourd'hui, mobiliser tous les acteurs publics, économiques, citoyens du territoire, engager une réflexion prospective, définir une ambition encore plus globale et plus intégrée, anticiper et préparer des évolutions majeures. Une nouvelle génération de documents stratégiques et réglementaires sortira de cette réflexion. Peut-être même qu'un seul document unique regroupera notre vision transversale du territoire, l'articulation des différents enjeux, thématiques et moyens d'agir.

Le calendrier de cette réflexion et des orientations qu'elle portera me semble incontournable : c'est celui du mandat qui arrive. C'est une lourde et belle responsabilité qui s'impose à celles et ceux qui gouverneront l'agglomération demain : ne pas s'installer dans les documents stratégiques que nous votons aujourd'hui. Car par définition, la transition est un état intermédiaire, un passage plus ou moins rapide vers autre chose. Je crois profondément que la transition vers un nouveau modèle de territoire est tout simplement urgente et ne peut se soumettre à la tentation de la pause.

Merci. »

Marie-Anne Halgand

« Je voulais faire un focus spécifique et complémentaire sur les chaumières. Nous avons été, nous, élus, sensibles suite à la reconnaissance officielle du champignon sur les chaumières. Cette nouvelle donne a eu pour conséquence de reconsidérer différemment l'obligation qui pèse sur les propriétaires de chaumière. En effet, eu égard à l'existence potentielle de champignons, nous avons rapidement fait part de nos exigences à l'égard du futur PLUi. Une réunion avec les services de l'État a été provoquée. De cela est ressorti un compromis acceptable par tous. L'obligation du chaume ne pèse que sur les secteurs répertoriés au plan du PNRB. Un inventaire plus fin sera réalisé. Il ne suffit pas que le bâtiment soit recouvert de chaume, il convient également que le bâti respecte les cotes d'une chaumière traditionnelle : gabarit, hauteur à l'égout, percement des ouvertures. Par conséquent, un bâti en parpaings recouvert de chaume ne peut être considéré comme une chaumière à valeur patrimoniale. Un inventaire est donc en cours et devra déterminer ces chaumières à valeur patrimoniale. Un accompagnement financier est actuellement à l'étude et en phase d'examen par les services pour faire face à ce champignon et à l'obligation de chaume et dans l'attente d'une solution pour résoudre ce fléau.

C'est ce que je voulais vous apporter comme complément d'information sur le sujet. »

Jérôme Dholland (au nom des conseillers communautaires de Saint-André-des-Eaux)

« Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je réagirai au "merci aux maires" adressé par Éric Provost. En tant que maire, je ne souhaite pas recevoir le merci tout seul parce que derrière, il y a tout de même des élus municipaux qui ont pris l'engagement avec nous de porter au sein d'un PLUi les PLU précédents et leur intégration.

Je m'exprime ce soir au nom des trois conseillers communautaires de Saint-André-des-Eaux.

Le PLUi proposé à l'arrêt est le fruit d'une implication partagée sans précédent d'une équipe de techniciens et d'élus des communes associés à l'équipe technique dédiée mise sur pied par l'agglomération – j'ai presque envie de dire "des équipes techniques", puisque cela s'est décliné sur un temps long. Ce travail illustre la capacité de l'EPCI et des communes de travailler dans un objectif commun au service du territoire et de ses habitants d'aujourd'hui et de demain.

Comme agréé dans le pacte initialement signé par les maires, les spécificités de chacune de nos communes et notamment, celle de Saint-André-des-Eaux, qui avait mené à terme sa révision de PLU voici moins d'un an, ont été prises en considération dans la version proposée à l'arrêt ce jour. L'ampleur du document et la volonté d'avoir un PLUi opérationnel début 2020 ont pu laisser quelques points non traités, que la phase de consultation des PPA devrait permettre d'amender. En tant que PPA, notre commune, par l'entremise de son conseil municipal, n'exclut pas de formuler quelques remarques pour contribuer à l'amélioration du document que nous voterons ce soir. Élus impliqués dans toute la démarche, nous veillerons aussi à une bonne analyse des remarques qui seront formulées lors de l'enquête publique.

Enfin, et je rejoins ici les propos de Laurianne Deniaud et d'Éric Provost, si l'élaboration de ce premier PLUi de la CARENE est un aboutissement, sa mise en œuvre devra, début 2020, constituer le début d'une nouvelle collaboration entre communes et agglomération pour que le PLU intercommunal soit vivant et prenne, au fil des années à venir, toute son ampleur.

Pour conclure, j'affirme que c'est avec une réelle fierté, la fierté du travail fait et bien fait, que les conseillers communautaires de Saint-André-des-Eaux votent ce soir l'arrêt du premier PLUi de la CARENE. »

Le Président

Le rapporteur est invité à reprendre la parole.

Alain Michelot

Pour répondre à Éric Provost et Jérôme Dholland, le Conseil communautaire va arrêter ce soir le document tel qu'il a été élaboré jusqu'au 30 avril, mais bien entendu, au prochain mandat, c'est un document qui doit vivre et qui doit apporter une dynamique sur le territoire pour pouvoir développer un territoire attractif.

Le Président

« Je voudrais dire quelques mots avant de mettre ce document aussi important aux voix. D'une part, je voudrais mettre tout le monde à l'aise : je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ces trois grands et beaux documents. Cela n'a l'air de rien, mais ce sont plus de trois ans de travail en commission, dans les conseils municipaux, pour les adjoints à l'urbanisme, les adjoints aux espaces publics, bref, toutes celles et tous ceux qui construisent la ville. Dans une grande diversité... J'ai entendu quelques interventions... Je ne vais pas vous sortir de scoop, mais les dix maires n'appartiennent pas aux mêmes philosophies, partis politiques, que sais-je. Les conseils municipaux ont tous des colorations ou des sensibilités, ou même, des histoires. Que l'on soit ville de la façade maritime ou que l'on soit ville de Brière, que l'on soit ville industrielle de bord de Loire, nous avons toutes et tous des sensibilités, des histoires bien différentes. J'évoque la maturité politique, et c'est pour moi une des plus belles fiertés de cette mandature, qui, bien entendu, n'est pas terminée. Les élus auraient pu prendre la posture de rester aux abris, avec de bons motifs. M. Provost l'a dit tout à l'heure. Ils auraient pu dire : "bah, au mandat prochain". Et au mandat prochain, je ne connais pas le résultat des élections, mais il y aura des hommes et des femmes nouvellement élus, qui diront : "attendez, nous arrivons ! Il faut prendre du temps !" Et pendant ce temps-là, nous l'avons évoqué très longuement, la planète chauffe et la planète ne peut plus attendre. C'est un moment d'exposition politique pour l'ensemble des élus, quelles que soient les couleurs politiques. Et parfois, nous sommes même un peu schizophrènes, puisque les majorités d'ici deviennent les oppositions lorsque le maire et son équipe reviennent dans leur conseil. C'est cela, la maturité politique, de mon point de vue. Et c'est aussi, je crois, vous l'avez dit – permets-moi, Claude, de te citer –, la noblesse de faire de la politique et de ne pas regarder simplement à l'échéance d'un mandat et de son propre souhait personnel d'être candidat ou non, ou de sa réélection. C'est le premier point.

Deuxième point : je voudrais vous dire que ce sont trois ans de travail à la suite d'une décision qui a été prise à la veille d'un mois de juillet, dans une seringue, une échelle de temps très difficile, où il fallait que les maires, les conseils municipaux prennent une décision avant un 10 juillet, si j'ai bonne mémoire, dans un laps de temps de trois semaines, avec des questions fondamentales : qui va signer mon permis, mon droit de préemption ? Et il y a aussi un sujet de démocratie. Nous sommes toutes et tous des élus locaux et tout le monde tient à ce droit d'administration et notamment, à l'autorisation ou non d'un permis de construire ou au droit de préempter. Nous avons pris la décision en ayant aussi regardé d'autres territoires. Rappelez-vous les témoignages de ces présidents ou de ces adjoints qui venaient nous voir et témoigner.

Enfin, pour le mandat prochain, je ne connais pas le résultat des élections dans les dix communes, bien entendu, mais celles et ceux qui reviendront aux manettes auront un document sérieux, un document aussi qui vivra, qui va s'adapter. Ce soir, nous avons présenté des documents dont nous venons de lancer les concertations. Les concertations ont existé, notamment sur le PLUi, mais il y a des sujets... Il va aussi y avoir des associations, des hommes et des femmes qui viendront amender, critiquer positivement tel ou tel document, et nous devons faire ce travail sérieusement. Certaines situations ont été évoquées ici ou là.

Bref, je crois que cette mandature du Conseil communautaire, dont il reste encore six ou huit mois – et les derniers votes seront ceux du PLUi au Conseil communautaire –, démontre la qualité... Et au nom de l'ensemble des élus, je tiens à remercier l'ensemble des services des dix communes et du Conseil communautaire, qui ont su travailler. Je crois que nous avons créé une culture commune. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des directeurs, directrices, DGA ou DGS, qui ont su créer cette culture. J'ai cru comprendre qu'il y avait parfois des échanges très tard, le soir, ici ou là, parce que l'on avait telle ou telle inquiétude. Ces documents ont été le fruit d'investissements professionnels et d'investissements politiques. Il y a eu parfois différentes formules. Je crois aussi qu'il faut toujours avoir cela en tête, en tout cas, je m'y attache – parfois, je n'y réussis pas –, que chacun a sa place. Les documents que nous avons présentés

sont justement le fruit de la volonté politique des élus, éclairés par les services, que je tiens à remercier. Donc merci à vous toutes et à vous tous.

Je ne vais pas oublier de faire voter ce document, parce que là, les services me pendraient tout de suite sur la place publique. »

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Robert Belliot).

« Pas de commentaire : chacun a le droit de voter comme il l'entend. Une abstention. Je suis particulièrement fier de ce vote, pour ne pas dire de cette unanimité. Nous pouvons être heureux de ces orientations politiques. Merci à vous toutes et à vous tous. »

Délibération n° 5 – Grands services publics et cadre de vie – Cycle de l'eau – Zonage d'assainissement des eaux usées – Arrêt

François Chéneau

La bonne gestion des eaux usées en assainissement collectif comme en non collectif est indispensable pour prévenir la pollution du milieu récepteur. Dans ce cadre, la CARENE, à travers sa compétence en matière de collecte et traitement des eaux usées, a réalisé d'importants investissements sur ses ouvrages de traitement des eaux usées avec la réalisation des stations d'épuration dites « Ouest » et « Est », mais aussi sur ses ouvrages de collecte, avec d'importants programmes annuels de renouvellement et de modernisation.

Dans le même temps, en concertation avec les communes et les associations environnementales, sur la base des documents de planification en urbanisme, des programmes d'extensions du réseau de collecte des eaux usées ont été lancés. Ainsi, après le programme d'extensions 2010-2017, le programme 2018-2024 est en cours de réalisation, avec une enveloppe financière allouée de 2 M€ HT par an. Fin 2017, le taux de desserte global des habitations des communes de la CARENE était très élevé, avec 93,87 %, soit 64 240 habitations raccordées à l'assainissement collectif et 4 198 habitations en assainissement non collectif.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées consiste à définir, au niveau de chaque commune de la CARENE, sur la base du zonage du futur PLUi, les secteurs amenés à être en assainissement collectif et ceux ayant vocation à rester en assainissement non collectif. Dans ce cadre, certains secteurs actuellement en assainissement non collectif vont être amenés à passer en assainissement collectif.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été déterminé pour chaque secteur à partir des cinq critères suivants : le projet de zonage du futur PLUi, la typologie de l'habitat, l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, la sensibilité du milieu récepteur et le coût de raccordement au réseau d'assainissement collectif existant.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées répond aux obligations imposées par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales. Cet article indique que les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale, après enquête publique, doivent notamment délimiter les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées, et les zones relevant de l'assainissement non collectif, où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Le dossier de zonage se compose d'un rapport de présentation et de cartographies couvrant l'ensemble du territoire intercommunal. Ce dossier sera annexé au futur PLUi. Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été adressé à la DREAL afin de déterminer s'il devait faire l'objet d'une évaluation environnementale, avec un récépissé de dépôt en date du 18 janvier 2019. La DREAL a ensuite informé la CARENE que ce zonage n'était pas soumis à

évaluation environnementale, d'après la décision du 13 mars 2019. Le zonage est donc soumis pour arrêt au Conseil communautaire, avant enquête publique.

Le rapport d'étude et l'ensemble des cartographies formant un dossier volumineux, ils sont consultables auprès du service des assemblées depuis le 24 avril 2019.

Le Conseil communautaire est invité à arrêter le projet de zonage d'assainissement des eaux usées présenté (rapport et plan de zonage) et à autoriser le Président ou son représentant à solliciter auprès du tribunal administratif la désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête qui seront chargés de tenir une enquête publique sur ce zonage d'assainissement des eaux usées.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Grands services publics et cadre de vie – Cycle de l'eau – Zonage d'assainissement des eaux pluviales – Arrêt

François Chéneau

La gestion des eaux pluviales apparaît aujourd'hui comme une nécessité, aussi bien dans les zones urbanisées que dans les zones rurales, pour prévenir les risques d'inondations et de pollutions du milieu récepteur.

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales consiste à définir, au niveau de chaque unité géographique identifiée (correspondant à la notion de sous bassin versant), les solutions techniques les mieux adaptées à mettre en place à la parcelle pour permettre la bonne gestion des eaux pluviales et ainsi, prévenir le risque d'inondations et de pollutions du milieu récepteur. Il répond aux obligations imposées par l'article L. 2224-10 du CGCT. Cet article dispose que « les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale délimitent, après enquête publique, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ».

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales est un document réglementaire opposable à tout nouvel aménagement ou construction, qu'il soit public ou privé. Il s'applique lors de la réalisation d'un projet impactant le ruissellement des eaux pluviales, qu'il s'agisse d'un projet de construction nouvelle, d'extension de construction existante, de déconstruction/reconstruction. Les prescriptions du zonage d'assainissement des eaux pluviales s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la CARENE avec des mises en œuvre différenciées selon les sous-bassins versants et la nature des projets d'aménagement.

Le dossier de zonage se compose d'un règlement d'assainissement pluvial et de cartographies couvrant l'ensemble du territoire intercommunal. Il précise les conditions réglementaires et techniques de mise en application du zonage d'assainissement des eaux pluviales. Ce dossier sera annexé au futur PLUi.

Les orientations suivantes ont été définies dans le futur zonage d'assainissement des eaux pluviales :

- sensibiliser les aménageurs pour minimiser au maximum les surfaces imperméabilisées,
- intégrer la gestion des eaux pluviales le plus en amont possible des projets,
- compenser les surfaces imperméabilisées par une infiltration et/ou un rejet régulé vers le domaine public (écrêtement du débit de pointe et abattement des matières en suspension).

Ainsi, dès la conception, les projets d'aménagement devront prévoir des dispositifs adaptés de gestion des eaux pluviales à la parcelle afin de répondre aux prescriptions du futur zonage d'assainissement des eaux pluviales. Le niveau

de protection retenu par la CARENE varie selon la sensibilité au risque d'inondation des sous-bassins versants, allant de la pluie de période de retour décennale à centennale, d'après la répartition détaillée dans la délibération.

Les cartographies du zonage répertorient l'ensemble des degrés de sensibilité par commune et par sous-bassin versant, l'ensemble des ouvrages répertoriés (collecteurs, fossés, ouvrages de rétention, exutoires...), les données sur les milieux naturels (zones humides, canaux, marais, cours d'eau...).

Le projet de zonage a été adressé à la DREAL afin de déterminer s'il devait faire l'objet d'une évaluation environnementale, avec un récépissé de dépôt en date du 18 janvier 2019. La DREAL a ensuite informé la CARENE que le zonage n'était pas soumis à évaluation environnementale, d'après la décision 13 mars 2019.

Le zonage est donc aujourd'hui soumis au Conseil communautaire pour arrêt avant enquête publique.

Le règlement d'assainissement pluvial et l'ensemble des cartographies formant un deuxième dossier volumineux, ils sont consultables auprès du service des assemblées depuis le 24 avril 2019.

Le Conseil communautaire est invité à arrêter le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté (constitué du règlement d'assainissement pluvial et de l'ensemble des cartographies), et à autoriser le Président à solliciter auprès du tribunal administratif la désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête chargée de la tenue d'une enquête publique sur ce zonage d'assainissement des eaux pluviales.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Le président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.